



# Concours du second degré

## Rapport de jury

---

**Concours : CAPES externe et 3<sup>ème</sup> voie**

**Section : LSF**

**Session 2014**

Rapport de jury présenté par :

**Brigitte GARCIA**

Professeure des universités  
Présidente du jury

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA  
RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY.

## Table des matières

Observations de la Présidente.....	5
Données statistiques.....	7
Liste des membres du jury.....	8
Tableau récapitulatif des épreuves du CAPES de LSF 2014.....	9
<b>I. Épreuves d'admissibilité.....</b>	<b>10</b>
<b>A. Compréhension-Restitution en français d'une vidéo en LSF (Concours externe et 3ème voie).....</b>	<b>10</b>
<b>1. Définition générale de l'épreuve.....</b>	<b>10</b>
<b>2. Sujets et attentes du jury.....</b>	<b>10</b>
a) Première partie : compréhension et restitution en français.....	10
b) Deuxième partie: Analyse des segments.....	12
<b>3. Remarques concernant les prestations des candidats.....</b>	<b>18</b>
a) Points forts et propositions intéressantes.....	18
b) Erreurs et maladresses.....	19
<b>4. Recommandations du jury.....</b>	<b>20</b>
<b>B. Commentaire dirigé en LSF (Concours externe uniquement).....</b>	<b>20</b>
<b>1. Définition de l'épreuve.....</b>	<b>20</b>
<b>2. Sujet et attentes du jury.....</b>	<b>21</b>
a) Sujet.....	21
b) Le paratexte (titre, auteur, année, source, édition, date).....	21
c) La consigne.....	22
d) Le texte.....	23
<b>3. Remarques concernant les prestations des candidats.....</b>	<b>25</b>
a) Points forts et propositions intéressantes.....	25
b) Erreurs et maladresses.....	26
<b>4. Recommandations du jury.....</b>	<b>26</b>
a) Méthode générale de travail.....	26
b) Respect du registre de langue adapté à la situation de concours.....	27
c) Aspects techniques et pragmatiques.....	28
<b>II. Épreuves d'admission.....</b>	<b>32</b>
<b>A. Mise en situation professionnelle (Concours externe et Troisième voie).....</b>	<b>32</b>
<b>1. Définition de l'épreuve.....</b>	<b>32</b>
<b>2. Sujets et attentes du jury.....</b>	<b>33</b>
a) Sujets.....	33
b) Compétences attendues.....	33
<b>3. Remarques concernant les prestations des candidats.....</b>	<b>39</b>
a) Points forts et propositions intéressantes.....	39
b) Erreurs ou maladresses.....	40
<b>4. Recommandations du jury.....</b>	<b>41</b>
a) Préparation et présentation.....	41
b) Entretien.....	42

<b>B. Entretien en LSF à partir d'un dossier (Concours externe uniquement)</b> .....	43
<b>1. Définition de l'épreuve</b> .....	43
<b>2. Sujets et attentes du jury</b> .....	43
a) Sujets.....	43
b) Compétences attendues.....	44
<b>3. Remarques concernant les prestations des candidats</b> .....	46
a) Propositions intéressantes.....	46
b) Erreurs ou maladresses.....	46
<b>4. Recommandations du jury</b> .....	47
a) Préparation et présentation .....	47
b) Entretien.....	47
<b>Annexes (sommaire des annexes)</b> .....	49
Annexe 1 (Sujet de Compréhension-Restitution).....	50
Annexe 2 (Sujet de Commentaire dirigé).....	51
Annexe 3 (Sujets de Mise en situation professionnelle) .....	54
Annexe 4 (Sujets d'Entretien à partir d'un dossier).....	58
<b>Bibliographie-Sitographie</b> .....	60

## Observations de la Présidente

La session 2014 du CAPES de LSF s'est, pour les deux concours ouverts, externe et 3ème voie, déroulée de manière très honorable ; l'ensemble des postes offerts à chacun des deux concours a été pourvu sans transiger sur le haut niveau de qualité des recrutements. Il est à noter en outre que, même si les effectifs demeurent encore relativement peu élevés, le nombre de candidats a néanmoins nettement augmenté cette année par rapport aux 3 sessions précédentes et que, de surcroît, le pourcentage de présents par rapport aux candidats inscrits n'a jamais été aussi haut (83,3% pour le concours externe, 70% pour le 3ème concours). Je m'en réjouis fortement et j'espère que ce mouvement très positif, qui atteste de l'implication forte des candidats, va s'accroître encore l'année prochaine.

Cette session a pourtant été caractérisée par des changements conséquents dans la nature des épreuves (changements ayant affecté l'ensemble des CAPES, voir [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=5AA133C8ABB628F55202CD52F63E6B72.tpdjo01v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000027361553&dateTexte=20140824](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=5AA133C8ABB628F55202CD52F63E6B72.tpdjo01v_3?cidTexte=JORFTEXT000027361553&dateTexte=20140824)). Ainsi, concernant les épreuves d'admissibilité, l'épreuve de *Traduction* a été supprimée, remplacée par l'épreuve de *Compréhension-Restitution*, devenue en outre la première épreuve d'admissibilité du concours externe et l'épreuve commune aux deux concours (externe et 3ème voie). L'épreuve de *Commentaire dirigé* en LSF ne concerne ainsi plus que le CAPES externe. Concernant les épreuves d'admission, l'épreuve commune aux deux concours est désormais l'épreuve de *Mise en situation professionnelle*. Deux autres changements notables sont la disparition de la partie d'épreuve qui s'intitulait « Agir en fonctionnaire de l'Etat éthique et responsable » et la création d'une épreuve à part entière d'*Entretien sur dossier* (Concours externe uniquement), dont les durées de préparation et de passation sont notablement brèves.

J'ai été heureusement frappée par la forte motivation de nombre de candidats, conscients des enjeux de ce CAPES de LSF et de la réalité des forts besoins éducatifs dans ce champ, plus particulièrement encore en matière d'enseignement de la LSF langue première. Il faut néanmoins redire à quel point il est *indispensable* que les candidats s'entraînent avec rigueur et constance aux méthodes et types d'exercices et de compétences requis par les différentes épreuves, tant d'admissibilité que d'admission, ces savoirs et savoir-faire ne pouvant *en aucun cas* s'improviser. L'un des objectifs du présent rapport est précisément de

prodiguer des conseils pratiques et techniques en ce sens. Je ne saurais trop, par ailleurs, inciter les candidats à consulter tout particulièrement le site dédié aux concours de LSF qui est hébergé par le CRDP de Versailles, site intégralement bilingue LSF-français conçu à leur intention (<http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>) et qui sera encore nourri cette année de l'expérience liée à la maquette rénovée.

Depuis l'origine et dans son format actuel, le CAPES de LSF (concours externe et 3ème voie) se présente comme un CAPES de langue. Il demande évidemment une profonde maîtrise de la LSF et de l'histoire et de la culture sourdes, dont les références doivent être connues des candidats, qu'ils soient sourds ou entendants. La réussite aux épreuves requiert toutefois également de leur part une bonne maîtrise de la langue française écrite et de la culture associée. Ici encore, ceci se travaille, quel que soit le parcours du candidat.

Je m'associe au Jury de ce CAPES de LSF pour adresser aux futurs candidats de la session 2015, que nous espérons toujours plus nombreux, nos très sincères et très forts vœux de réussite.

## Données statistiques

<i>Concours</i>	<i>Épreuves d'admissibilité</i>	<i>Épreuves d'admission</i>
<b><u>Concours externe</u></b>	Nombre de candidats non éliminés : 7  Nombre de candidats admissibles : 5 Soit : <b>71,43 %</b>	Nombre de candidats non éliminés : 5  Nombre de candidats admis : 2 Soit : <b>40 %</b>
<i>Nombre de candidats inscrits :</i> 10  <i>Nombre de postes à pourvoir :</i> 2	<i>Moyenne des candidats présents :</i> <b>8,84/20</b>  <i>Moyenne des candidats admissibles :</i> <b>9,39/20</b>	<i>Moyenne des candidats présents :</i> <b>8,08/20</b>  <i>Moyenne des candidats admis :</i> <b>10,75/20</b>
<b><u>Concours troisième voie</u></b>	Nombre de candidats non éliminés : 10  Nombre de candidats admissibles : 8 Soit : <b>80 %</b>	Nombre de candidats non éliminés : 7  Nombre de candidats admis : 3 Soit : <b>42,85%</b>
<i>Nombre de candidats inscrits :</i> 12  <i>Nombre de postes à pourvoir :</i> 3	<i>Moyenne des candidats non éliminés :</i> <b>9,82 /20</b>  <i>Moyenne des candidats admissibles :</i> <b>11,06 / 20</b>	<i>Moyenne des candidats non éliminés :</i> <b>11,23 /20</b>  <i>Moyenne des candidats admis :</i> <b>14,13 /20</b>

## Liste des membres du jury

### **Présidente**

Mme Brigitte GARCIA

Professeur des Universités

Académie de CRETEIL

### **Vice-Président**

M. Olivier LAUNAY

Délégué académique aux relations européennes  
et internationales (DAREIC),

Inspecteur d'académie/Inspecteur pédagogique régional

Académie de ROUEN

### **Membres du jury**

M. José DOBRZALOVSKI

Professeur Certifié de LSF – formateur

Académie de VERSAILLES

Mme Johanna DROUILLET

Professeur certifié de LSF

Académie de PARIS

Mme Florence ENCREVE

Maître de Conférences

Académie de CRETEIL

Mme Elise LEROY

Maître de Conférences

Académie de TOULOUSE

Mme Anne VANBRUGGHE

Professeur des écoles-formateur

Académie de VERSAILLES

## Tableau récapitulatif des épreuves du CAPES de LSF 2014

### —Concours externe et concours 3<sup>ème</sup> voie—

Le concours externe comporte **deux** épreuves d'admissibilité et **deux** épreuves d'admission.

Le concours 3<sup>ème</sup> voie comporte **une** épreuve d'admissibilité et **une** épreuve d'admission<sup>1</sup>.

ADMISSIBILITÉ	ADMISSION
Concours externe et Concours 3 <sup>ème</sup> voie	Concours externe et Concours 3 <sup>ème</sup> voie
<p><i>Épreuve écrite sur 20</i> <i>Coefficient 2</i></p> <p><b><u>Compréhension-restitution</u></b></p> <p>1<sup>ère</sup> partie : restitution en français d'une vidéo-LSF</p> <p>2<sup>ème</sup> partie : analyse de segments</p> <p><i>Durée de composition : 5 heures</i></p>	<p><i>Épreuve orale sur 20</i> <i>Coefficient 4</i></p> <p><b><u>Mise en situation professionnelle</u></b></p> <p>1<sup>ère</sup> partie : étude de document</p> <p>2<sup>ème</sup> partie : proposition de pistes pédagogiques</p> <p><i>Durée de préparation : 3 heures</i> <i>Durée de passation : 1 heure</i></p>
Concours externe	Concours externe
<p><i>2<sup>nde</sup> épreuve écrite sur 20</i> <i>Coefficient 2</i></p> <p><b>Commentaire dirigé en LSF-vidéo d'un texte en français</b> <i>(1 heure d'enregistrement maximum)</i></p> <p><i>Durée de composition : 5 heures</i></p>	<p><i>2<sup>nde</sup> épreuve orale sur 20</i> <i>Coefficient 4</i></p> <p><b>Entretien en LSF à partir d'un dossier</b></p> <p><i>Durée de préparation : 15 minutes</i></p> <p><i>Durée de passation : 30 minutes (présentation : 10 minutes / entretien : 20 minutes)</i></p>

1. La notation, le classement et le recrutement au CAPES externe et au CAPES 3<sup>ème</sup> voie sont totalement indépendants pour chacun des deux concours et non perméables entre eux.

# I. Épreuves d'admissibilité

## A. Compréhension-Restitution en français d'une vidéo en LSF

(Concours externe et 3<sup>ème</sup> voie)

### 1. Définition générale de l'épreuve

Selon les termes de l'annexe I et IV de l'arrêté du 19 avril 2013, cette épreuve consiste en « *la compréhension-restitution en français d'un document vidéo en LSF, complétée par une réflexion sur le transfert d'une langue à l'autre à partir de quelques segments extraits du document vidéo* ». Dans cette première épreuve d'admissibilité, commune aux deux concours (externe et 3<sup>ème</sup> voie), l'essentiel est de faire la preuve d'une excellente compréhension de la langue des signes, d'une certaine maîtrise de l'expression en français écrit et d'une capacité à analyser et comparer les deux langues.

La copie doit donc comporter deux parties distinctes, que les candidats devront nettement matérialiser comme telles :

- La restitution en français écrit
- L'analyse des segments.

Le coefficient total de l'épreuve est de 2.

Les candidats disposent d'une durée totale de 5 heures.

### 2. Sujets et attentes du jury

#### a) Première partie : compréhension et restitution en français

##### Nature du document

Le document choisi par le jury pour la session 2014 est un extrait vidéo de 5 minutes 37, intitulé « Démographie en mouvement », présenté par Eric Lawrin et Olivier Fidalgo, tous deux locuteurs sourds, et diffusé le 15 mars sur le site d'Universcience.TV.

Source : <http://www.universcience.tv/video-demographie-en-mouvement-1056.html>

Ce document sans être très technique relève du domaine spécifique de la géographie humaine.

Sa vocation particulière de vulgarisation télévisée d'un contenu scientifique nécessite

néanmoins une bonne maîtrise de la LSF et s'agissant de la restitution du sens en français une connaissance correcte du français.

Le document est accompagné de la consigne suivante : *Vous proposerez une restitution de cette vidéo en français écrit qui montre votre compréhension détaillée et précise du support.*

L'exercice de restitution, contrairement à la traduction, n'exige pas que soient adoptés les mêmes choix énonciatifs, ni chronologiques, mais la consigne engage le candidat à essayer de ne pas s'en tenir à une compréhension superficielle du document.

*[Voir Annexe 1 p. 48.]* Il s'agit ici d'un exposé partagé entre les deux présentateurs, sous la forme d'un « faux » dialogue dont le but est davantage de rendre la présentation plus vivante que d'introduire une réelle interaction entre les deux locuteurs. Ceux-ci sont filmés tantôt en plan d'ensemble, tantôt en plan américain, sur un fond de planisphère. Les candidats n'ont pas à décrire ni à commenter ces choix discursifs ou techniques mais simplement à retranscrire le sens des propos échangés.

### **Contenu du document**

Après avoir salué son co-présentateur Olivier Fidalgo ainsi que d'hypothétiques téléspectateurs, Éric Lawrin commence par définir la démographie comme l'étude statistique des populations : la science qui décrit et étudie les populations sur l'ensemble de la terre. Il s'agira par exemple d'établir le pourcentage d'hommes et de femmes, de connaître la proportion de personnes jeunes par rapport aux plus âgées. C'est aussi l'étude des mouvements de populations.

S'ensuit une analyse de l'évolution de la population mondiale. En effet celle-ci fluctue en fonction des décès et des naissances. La population est stable lorsque les naissances et les décès s'équilibrent, sinon elle croît ou elle diminue. Il naît aujourd'hui chaque seconde quatre enfants sur terre, alors que deux personnes décèdent ; ceci veut dire qu'on enregistre, chaque seconde, deux personnes de plus. Actuellement nous sommes 6,5 milliards, à ce rythme nous devrions atteindre les 13 milliards d'habitants dans 60 ans.

Le présentateur questionne la validité de cette hypothèse d'une augmentation importante de la population. Olivier Fidalgo indique alors qu'entre 1800 et 2000, la mortalité infantile a baissé et que la durée de vie s'est considérablement allongée ; ainsi, en deux siècles, la population mondiale a augmenté et s'est multipliée par 6 mais, dans le même temps, la taille moyenne des familles se réduisant, il est probable que la population n'atteindra pas les 13 milliards mais plutôt 10 milliards et se stabilisera. Comme, dans le monde, ce sont les pays du sud qui ont le taux de natalité le plus élevé, c'est dans ces pays que la population augmentera le plus. Malgré toutes ces naissances, on parle curieusement de vieillissement de la population.

Éric Lawrin reprend en évoquant une série de questions posées par l’allongement de la durée de vie, qui doit être considérée comme une chance. Néanmoins du fait des progrès de la médecine, les personnes âgées sont parfois plus nombreuses que les jeunes. Comment dès lors maintenir les systèmes de solidarité ? Dans quelles conditions vivront les personnes concernées par cet allongement de la durée de vie ? Comment bien intégrer les personnes âgées dans notre société ? Enfin comment payer les retraites de plus en plus longues et donc de plus en plus coûteuses ? Cette nouvelle donne ne concerne pas que la France, presque tous les pays de l’hémisphère nord sont concernés. Le présentateur, interpellant son collègue et le téléspectateur, se demande si l’immigration ne pourrait pas constituer une solution au problème du financement des retraites.

Olivier Fidalgo souligne en effet que les migrations humaines ont toujours existé, à travers le monde, c’est ainsi que les sociétés ont pu se constituer et évoluer. Aujourd’hui les migrations ne représentent que 3% de la population mondiale, ce qui est peu. Si certains pays crient à l’envahissement, cela reste très limité. Les raisons de l’immigration sont souvent liées à une situation de crise dans les pays d’origine, une guerre par exemple, ou un état de pauvreté, qui pousse les hommes à migrer vers les pays riches qui de plus en plus ferment leurs frontières, obligeant les migrants à passer clandestinement, parfois au péril de leur vie.

Éric Lawrin conclut : naître là ou ailleurs dans le monde imprime un destin différent. A l’heure de l’élargissement de l’Europe, celle-ci se trouve confrontée au problème de l’immigration. Alors que des réflexions ont cours quant à l’élaboration d’une législation commune, visant à réguler plus efficacement l’immigration, aujourd’hui encore l’arrivée d’un étranger suscite souvent de nombreux préjugés.

## **b) Deuxième partie: Analyse des segments**

### **Rappel de la définition de l’épreuve**

La seconde partie de l’épreuve consiste en « *une réflexion sur le transfert d’une langue à l’autre à partir de quelques segments extraits du document vidéo* » (arrêté du 19 avril 2013, JORF n°0099 du 27 avril 2013, p.14).

Autrement dit, l’objectif est de faire une analyse, des commentaires sur la langue et le discours du locuteur, d’en expliquer le fonctionnement –d’adopter un point de vue métalinguistique– tout en essayant de faire des parallèles avec le français. Cette analyse contrastive permet de révéler les compétences pédagogiques du candidat, d’évaluer ses connaissances sur les deux langues en présence et de restituer son savoir de manière explicite.

## Segment 1

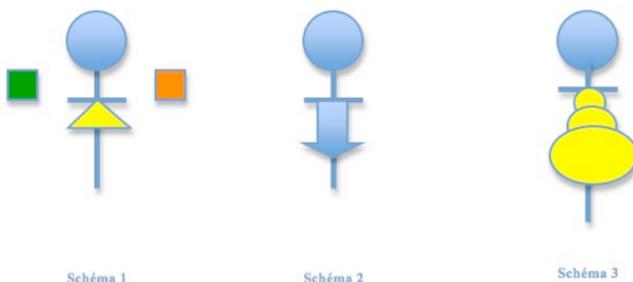
Le premier segment choisi (de 00 :54 à 01 :23 soit 29 secondes) porte sur l'utilisation de l'espace dans le discours du locuteur. Il est important de rappeler que l'une des caractéristiques majeures des LS est l'utilisation pertinente de l'espace de signation pour construire des références actanciennes (personnes, entités...), spatiales (lieux) et temporelles (passé, présent, futur...) dans le discours.

La consigne est la suivante : « *Vous analyserez dans ce passage les différentes exploitations qui sont faites des trois dimensions de l'espace, tout en tenant compte de celle de la temporalité. Puis vous les exposerez comme vous auriez à le faire en situation d'enseignement.* » Il s'agit d'expliciter un point de grammaire au travers de cet extrait — travail métalinguistique — puis d'indiquer comment cette notion pourrait être abordée avec un public d'élèves.

Dans l'extrait cité, E. Lawrin évoque les fluctuations actuelle de la démographie mondiale : chaque seconde 4 enfants naissent, alors que 2 personnes meurent, soit une augmentation de la population mondiale de 2 personnes par seconde. Les deux entités (naissance, mort) sont spatialisées de part et d'autre, à droite et à gauche sur l'axe horizontal, et la synthèse (augmentation de la population) est signée au centre (devant le locuteur) – *cf. schéma 1*.

Puis E. Lawrin indique qu'à l'heure actuelle la population mondiale est de 6, 5 milliards, et qu'à ce rythme, elle sera de 13 milliards dans 60 ans. Le temps est alors spatialisé sur l'axe sagittal devant le signeur –*cf. schéma 2*– le mouvement vers l'avant marquant la notion du futur lequel est précisé par l'unité chiffrée (60 ans). De plus, ces signes se situent sur la même portion d'espace que la référence précédente (augmentation de 2 personnes/seconde de la population mondiale) ce qui donne à voir le lien de cause à effet en incluant la dimension temporelle (dans 60 ans) – *cf. schéma 3*.

Les emplacements ainsi choisis par le locuteur impliquent une certaine cohérence logique dans le discours et permettent la représentation et l'organisation visuelles des informations dans l'espace.

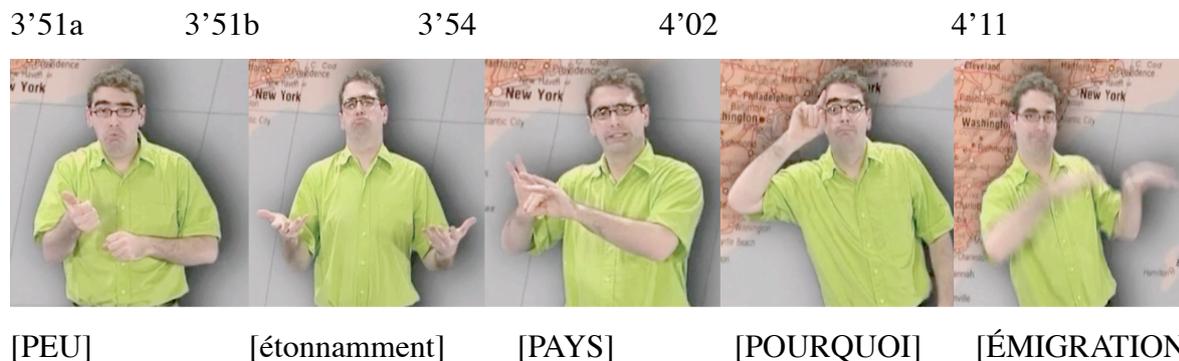


*Schémas 1, 2 et 3*

**Segment 2** de 3'45 à 4'26'' (41 secondes)

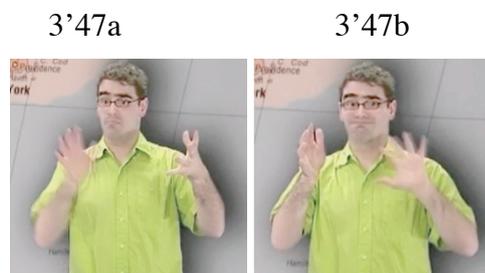
La consigne est la suivante : « *Vous expliquerez comment vous restituez en français écrit l'espace, le pointage, le regard du locuteur sur les deux emplacements qu'il a utilisés dans cette partie de son discours.* »

Le deuxième segment évoque la réaction des pays attractifs face à l'immigration qu'ils considèrent comme un envahissement, alors qu'elle ne représente que 3%. Si on analyse le couple regard-pointage et ce vers quoi il se porte, on observe qu'au début de l'extrait, puis très régulièrement ensuite le regard pointe vers la caméra et donc vers le destinataire potentiel du message, il ne s'agit pas là pour le présentateur de faire référence à un objet du discours, en le désignant du regard, mais simplement de maintenir le contact avec son interlocuteur (3'54 et 4'11), de s'adresser à lui, en lui adressant son regard (3,51a et b), voire peut-être en l'interpellant (4,02) [fonctions phatique et conative du langage].



Le locuteur déplace ensuite son regard, à plusieurs reprises, vers des emplacements de référence posés dans l'espace de signation :

dans l'exemple ci-dessous, vers différents points matérialisés devant lui, par ses deux mains qui opèrent des déplacements successifs, figurant des mouvements migratoires. On voit ici que le regard accompagne le mouvement des mains, dans une structure dite de transfert, selon le *modèle sémiologique*, plus précisément un « transfert situationnel » : le locuteur donne à voir les mouvements de population sur le globe terrestre.



TS [Mouvements migratoires]

On observe à deux reprises des fermetures de paupières, accompagnées ici d'un repositionnement des bras le long du corps, comme pour clore une proposition, ou une idée (3'59 a et b, 4'26 a et b).



[MOURIR]

Les deux emplacements auxquels fait allusion la consigne sont situés à droite et à gauche du signeur ; ils sont actualisés pour construire des références actantielles.

Dans une première proposition, l'emplacement à droite est fixé par le regard et le positionnement à droite du signe standard [PAYS] (au pluriel), pour déterminer un premier actant (3'54) dont il est dit qu'ils (les pays) « crient à l'invasion ». Ceci est exprimé au moyen d'une structure de transfert personnel (TP). Cette structure consiste en l'incorporation d'un personnage ou d'un objet par le signeur, qui peut ainsi donner à voir, en visée dite illustrative, les actions, les réactions, l'état d'esprit ou la posture de cette entité. Dans ce cas, le regard devient celui de l'actant transféré et participe pleinement à la structure de transfert, au même titre que l'expression du visage et du corps. Il s'agit dans notre exemple d'un regard de peur face à ce qui est perçu comme un envahissement (3'57). L'invasion, qui s'exprime ici *via* un signe directionnel (c'est à dire un signe dont la direction varie selon l'emplacement de la source et du but), est positionné comme ayant sa source en face du signeur.



[PAYS] (pluriel)

TP [envahissement]

En français comme en LSF, on retrouve l'idée d'avoir à faire face à quelque chose, ainsi, quand on restitue ces unités du discours en français, on peut recourir à une iconicité en partie comparable à celle des structures dites de grande iconicité (ou de 'transfert') présentes en LSF, en faisant appel à des formulations imagées du type : « voient ces migrations comme... » ou « crient à l'envahissement ».

Dans une deuxième proposition, le regard accompagne le mouvement du corps et des mains qui partent de la droite (4'00) et vont vers la gauche (4'01), puis reprend le contact avec la caméra comme pour interpeller le téléspectateur, en lui demandant : « pourquoi ? » (4'02). Contrairement à l'exemple précédent, le regard ne pointe pas vers un pays donné ou un autre, il est mobilisé tout au long du signe [ÉMIGRATION] et indique, en le posant comme référence actancielle, que c'est le processus même de départ d'un endroit vers un autre qui est questionné.



Dans une troisième proposition, les deux emplacements posés à droite et à gauche, sont respectivement les pays pauvres, en guerre ou en crise, et les pays riches qui tentent de leur fermer leurs frontières. On a, dans les deux cas, un procédé métonymique, puisqu'on dit et l'on signe que ce sont les pays qui « bloquent les frontières » ou « regardent leur voisin avec envie » (4'10), alors qu'il s'agit en réalité de leurs habitants. Les pays pauvres sont d'abord pointés à droite, par l'index et le regard (4'03), puis de la même façon, les pays riches, à gauche (4'11b) avec une prise de rôle, qu'on perçoit bien par les mouvements du buste et de la tête, vers la gauche ou vers la droite et les expressions faciales suggérant, chaque fois, une réaction, un sentiment de l'actant transféré. (4'09 et 4'14)

On repère aussi, grâce au pointage index-regard, deux actants qui sont alternativement agent et patient, mais qui ont aussi un statut de locatifs (lieu de départ et lieu d'arrivée) entre lesquels circule le flux migratoire (4'10 – 4'11a et b).

4'03



[pointage+regard droite]

4'04



[PAYS]

4'09



[CRISE]

4'10



TP [regard d'envie]

4'11a



[ÉMIGRER]

4'11b



[regard+pointage gauche]

4'14



TP [regard+double  
pointage droite-gauche]

4'22



TP + [CLANDESTINEMENT]

On remarque à nouveau que le présentateur reprend contact par le regard avec ses interlocuteurs, comme indiqué plus haut (4'04 et 4'11).

Concernant la présentation pédagogique de ces notions, on voit pour les deux segments à quel point le repérage d'indices fins à partir de la vidéo est précieux et incite l'enseignant à recourir à des schémas, des copies d'écrans ou à des arrêts sur images au moment du visionnage des documents, procédures qui ont l'avantage de fixer des instants parfois très fugaces et laissent le temps de l'analyse. Il n'est pas attendu des candidats qu'ils maîtrisent parfaitement le vocabulaire linguistique, ni les différentes conceptions des chercheurs, mais il leur est demandé d'être à même de décrire ce qu'ils observent et d'en déduire une interprétation. La mobilisation de connaissances (et d'une terminologie) linguistiques bien

maîtrisées est néanmoins appréciée dès lors qu'elle est mise au service d'une observation et d'une réflexion effective et d'une expression claire et précise.

### 3. Remarques concernant les prestations des candidats

La moyenne des notes de l'épreuve de compréhension-restitution s'élève à :

Concours externe : 11,60 /20 (les notes allant de 09,71/20 à 13,98/20)

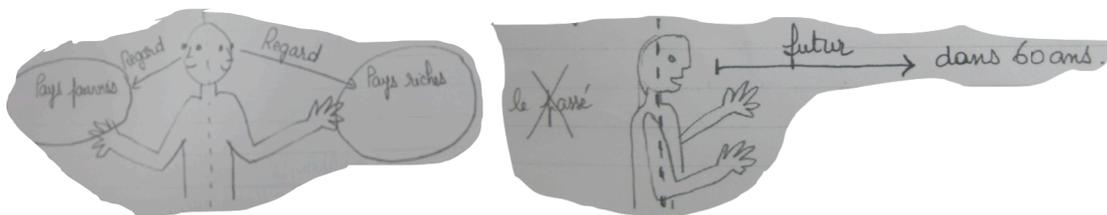
Concours 3ème voie : 09,8/20 (les notes allant de 03,36 /20 à 13,72/20)

#### a) Points forts et propositions intéressantes

On trouve, parmi les copies, de bonnes propositions de restitution et d'analyse de segments, qui témoignent d'une maîtrise satisfaisante des deux langues. Quelques candidats se livrent véritablement à une analyse contrastive LSF/français, évoquant par exemple la possibilité d'utilisation de comparatifs tels que « *tandis que* » « *en revanche* » « *en réponse à* » qui permettent de traduire en français l'opposition, spatialisée en LSF, entre les migrants issus des pays pauvres (localisés à droite de l'espace de signation) et les pays riches (localisés à gauche de l'espace de signation).

Un candidat a bien perçu le rapprochement possible entre les structures de transfert personnel et les expressions imagées en français, relevant concernant les pays ce qu'il qualifie de 'personnification' en français

Le jury a apprécié quelques présentations sous forme de schémas qui pourraient constituer des supports de cours possibles.



## b) Erreurs et maladresses

A l'inverse, certaines productions sont peu convaincantes, imprécises, erronées, parfois incorrectes et peu structurées et d'autres sont inégales, alternant des propositions très intéressantes et des erreurs ou approximations grossières.

On relève des erreurs de compréhension, concernant les informations chiffrées par exemple : « 612 milliards de personnes » au lieu de « 6,5 milliards », ou « 200 morts » au lieu de « 2 », un candidat écrit que « les naissances ont été multipliées par 4 » au lieu de « il naît un enfant toutes les secondes », des contre-sens sans doute liés à une mauvaise compréhension des références spatio-temporelles : « il y a 200 ans » au lieu de « entre 1800 et 2000 » un candidat fait état de « l'immigration des pays de l'Europe de l'est », non évoquée dans le document.

Le jury a regretté la présence trop importante chez certains candidats de fautes de français (orthographe, impropriétés ou imprécisions lexicales, erreurs syntaxiques), parmi lesquelles des fautes d'accord, des imprécisions : « déplacement de population » pour « migrations » mais aussi par exemple des néologismes tels « tiers-pays », « axe temporal » pour « axe temporel », « axe sagittaire » au lieu de « axe sagittal », ou encore « espace signataire » pour « espace de signation ». Le français langue seconde, qui plus est peu accessible à certains candidats sourds, présente parfois des structures incorrectes : « les immigrants se circulent partout vers chaque pays\* ».

Face à certaines propositions peu orthodoxes, le jury a peine à établir si le candidat qui les emploie a compris le texte mais sans être capable d'en restituer le sens dans une forme canonique en français ou bien si la restitution témoigne d'une incompréhension du document. Certains candidats outrepassent les limites de la simple restitution du sens du document, en ajoutant des propos introductifs superflus, comme par exemple : « je vais vous restituer », en décrivant les modalités de tournage, ou en formulant des commentaires : « Il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure », « vous imaginez... », « (pourquoi natalité excessive en Afrique : pas de préservatifs, etc) ».

Enfin, peu de candidats font explicitement allusion à la façon de présenter les notions à un public d'élèves. Le jury regrette que l'analyse linguistique des extraits et leur présentation pédagogique ne soient pas distinguées l'une de l'autre et ne fassent pas l'objet de deux développements nettement séparés.

## 4. Recommandations du jury

Avant de se lancer dans la rédaction, **il est conseillé de visionner plusieurs fois le document**, afin de s'en imprégner, d'en avoir une vue d'ensemble, de repérer la situation d'énonciation (Qui parle ? À qui ? Dans quel contexte ?), les différents thèmes et sous-thèmes évoqués et l'organisation du discours. La vidéo installée dans l'ordinateur individuel mis à la disposition des candidats permet un visionnement adapté au rythme de chacun, avec possibilité d'allers-retours.

Les candidats doivent veiller également à **bien gérer les cinq heures qui leur sont allouées**, afin de garder un temps suffisant de relecture. Ils s'assureront de la lisibilité et de l'intelligibilité de leur production. Si elles ne constituent pas des critères en elles-mêmes, le soin apporté à la présentation et à l'écriture restent des points importants, permettant au jury de se concentrer sur le contenu de la copie.

Le jury recommande vivement aux futurs candidats d'**approfondir leurs connaissances dans les deux langues, afin d'éviter les trop nombreuses confusions ou approximations**.

Ils pourront s'approprier le vocabulaire et les structures nécessaires à la description en français de la langue des signes, en lisant des articles de linguistique appliquée à la LSF. Concernant la compréhension de la LS enregistrée, le visionnage régulier de vidéos en LSF, disponibles en ligne et parfois traduites en français constituerait une bonne préparation au concours.

**L'analyse des segments doit être distinguée de leur présentation pédagogique**. Pour ce faire, le candidat peut choisir de faire deux paragraphes distincts ou bien évoquer les deux aspects dans un même paragraphe mais à condition d'indiquer explicitement ce qui relève de la description linguistique et ce qui relève de la façon de la présenter à un public d'apprenants.

## B. Commentaire dirigé en LSF (Concours externe uniquement)

### 1. Définition de l'épreuve

L'arrêté du 19 avril 2013 JORF n°0099 du 27 avril 2013 définit cette épreuve d'admissibilité de la façon suivante : il s'agit d'un « *Commentaire dirigé en langue des signes française d'un texte littéraire ou de civilisation en français, mettant en jeu des problématiques proposées par les programmes des collèges et des lycées.* ».

Le coefficient de l'épreuve est de 2.

La durée totale de composition est de 5 heures.

On attend un exposé en langue des signes enregistrée n'excédant pas 1 heure, structuré de la même façon qu'un commentaire de texte en français écrit, exprimé dans une langue standard de bonne tenue.

Le rapport du jury de cette session 2014 ne revient pas sur les conseils généraux relatifs à l'élaboration du commentaire dirigé. **Les candidats sont invités à se reporter aux rapports des sessions 2012 et 2013, qui présentent de façon détaillée la technique du commentaire dirigé.**

## 2. Sujet et attentes du jury

### a) Sujet

La session 2014 a proposé un texte de Nadine Clerebaut et Françoise Michel intitulé : « *Enfants entendants de parents sourds* » [Voir **Annexe 2, p. 50**], extrait de *L'enfant sourd. Communication et langage*, ouvrage dirigé par Christiane Lepot-Froment et Nadine Clerebaut, édité par les éditions De Boeck, Université de Bruxelles, en 1996.

Le texte est précédé de la consigne suivante :

« *Ce texte traite de l'importance de prendre davantage en considération les particularités de la situation des enfants entendants de parents sourds et leurs diverses conséquences. Vous analyserez la manière dont les auteurs construisent leur argumentation en ce sens et la renforcent en marquant leur étonnement devant le faible intérêt et le peu d'études scientifiques suscités par cette situation comparativement au grand nombre de travaux sur l'enfant sourd de parents entendants.*

### b) Le paratexte (titre, auteur, année, source, édition, date)

Le paratexte permettait ici peut-être aux candidats de cerner le contexte d'écriture de l'extrait proposé. En effet Nadine Clerebaut est psychologue au centre *Comprendre et Parler* de Bruxelles, elle a publié plusieurs articles concernant les enfants entendants de parents sourds, et s'intéresse particulièrement aux aspects émotionnels et relationnels précoces, ce qui se traduit dans la construction du titre. Alors qu'on pourrait en effet s'attendre à lire « *enfants entendants de parents sourds* », le titre est ici « *enfants entendants et parents sourds* ».

L'article est écrit dans un ouvrage plus général dont la focalisation reflète justement celle de la grande majorité des travaux scientifiques actuels évoqués dans le texte, puisqu'il s'agit d'un ouvrage intitulé : « *L'enfant sourd. Communication et langage* », dirigé par Christiane

Lepot-Froment, professeur émérite à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Louvain, qui s'intéresse également au développement précoce, plus particulièrement dans le champ du handicap. La date de publication —1996— permet de situer le propos dans une période postérieure à la reconnaissance des LS comme langues à part entière (Stokoe 1960, Etats-Unis) et postérieure également au renforcement, dans le champ de la surdit , du paradigme de la diff rence (Mottez 1975, Cuxac 1983, France), qui vient s'opposer, ou compl ter la perspective audiologique d fectologique dominante et qu'on sent encore pr gnante   la lecture du texte de Nadine Clerebaut et Fran oise Michel.

### **c) La consigne**

A partir des indications fournies par la consigne on peut imaginer plusieurs plans possibles, dont nous ne donnons que deux exemples parmi d'autres :

Exemple de plan 1 :

I.  tonnement et surdit 

II. Les perspectives scientifiques dominantes

III. Enfants entendants et parents sourds : sp cificit s et int r t scientifique

Exemple de plan 2 :

I- l' tonnement face au manque et   l'alt rit 

II- Enfant sourds de parents entendants/enfants entendants de parents sourds : une ressemblance  tonnante

III- Singularit  des situations d'interaction langagiere pr coces et recherche scientifique

L' tude des champs lexicaux d velopp s dans un texte et le rep rage de sa structuration (argumentative ou narrative par exemple) permettent souvent de faire  merger la ou les probl matiques abord es et d'identifier diff rents axes de commentaire. En ce sens, la consigne doit  tre consid r e comme une aide. Ainsi, le jury s'attend   ce que les candidats se livrent   une lecture personnelle, n anmoins guid e par le triple prisme de l' tonnement, de la construction de l'argumentaire en faveur de recherche autour des EEPS et de la comparaison avec les enfants sourds de parents entendants.

La simplicit  voudrait que le commentaire suive la chronologie du texte ou les indications donn es par les r dacteurs de la consigne, mais la recherche de pertinence et de dynamique de la composition doivent inciter les candidats   essayer d' laborer un plan original et vivant   partir des  l ments donn s (texte + consigne). Le plan doit permettre de donner une interpr tation des propos de l'auteur, assortie de quelques commentaires visant   les expliciter

au moyen d'indices textuels (références aux mots du texte : dénotation, connotation, effet produit), à les contextualiser (références à des connaissances relatives à l'auteur, à son époque ou au contexte de réalisation des faits relatés : environnement de l'enfant sourd ou entendant...).

#### **d) Le texte**

La thématique de l'étonnement, celui des auteurs, face au peu de recherches conduites autour des enfants entendants de parents sourds, mais aussi celui provoqué par le contexte singulier de la surdité, est perceptible dès le début du texte, alors qu'il n'y est pas encore question des enfants entendants de parents sourds. On relève, en effet, tout un ensemble de mots ou de syntagmes qui renvoient à la surprise, suggérant que le contexte de surdité est, en lui-même, inédit, inattendu et provoque toujours une rupture, une certaine sidération, doublée de curiosité. Les candidats pouvaient tirer profit d'un relevé lexical systématique étayant cette analyse. Ainsi, on trouve dès les premières lignes : « inattendue » (ligne 1), « désarroi et désorganisation » (ligne 2), « devenu tout à coup différent » et « bouleversements émotionnels » (ligne 3), rapportés à l'environnement de l'enfant sourd. Plus loin, apparaît l'interrogation des auteurs face au peu de travaux scientifiques portant sur les enfants entendants de parents sourds, avec l'adverbe « *Curieusement* » (ligne 14), et l'interrogation « *Pourquoi ce silence* », et inversement « *l'étonnement* » (ligne 25), provoqué cette fois par les deux cliniciennes, du fait de leur intérêt pour la situation particulière de ces enfants, qui les « *a souvent laissées perplexes* » (ligne 79).

On attend du candidat qu'il ait perçu cette thématique de l'étonnement, soulignée par la consigne proposée par le jury et qu'il la développe en s'appuyant sur des propos des auteurs, analysés et commentés.

L'ensemble du texte apparaît comme un véritable plaidoyer scientifique en faveur de la perspective psychopathologique défendue par les auteurs, « *qui semble jusqu'à présent échapper aux réflexions de ceux qui s'intéressent à la surdité* » (ligne 14-15) et conduit à identifier différents types de recherches, voire de « *représentations* » dominantes : celles centrées sur l'enfant sourd, essentiellement sur le « *problème de communication* » (lignes 4 à 6), que « *personne ne met en doute* » (ligne 9) et, concernant l'enfant entendant, celles qui semblent minimiser les risques « *de problèmes de communication* », ne voyant pas « *quel est le problème, puisque ces enfants entendent* » et selon Nadine Clerebaut et Françoise Michel

« *méconnaissent les subtilités des conditions d'acquisition précoce du langage* » (lignes 29-30).

Tout semble se passer comme si réflexion autour de la surdité, quel qu'en soit le porteur (parent ou enfant), se polarise inévitablement sur l'identification d'une difficulté, d'un problème ou d'un risque. Ceci n'a rien d'étonnant dès lors qu'on aborde la question à la lumière des normes statistiques des entendants, que sont la plupart des enfants, des parents, des chercheurs et des psychologues, fussent-ils cliniciens. Néanmoins, à y regarder de plus près, le lecteur est amené à nuancer l'impression qu'il a d'une démarche exclusivement psychopathologique, notamment à la fin du texte où est posé le constat d'une difficulté épistémologique à faire le tour de la question dans toute sa complexité et sa variabilité. On relève, dans les deux derniers paragraphes, l'idée de lacunes scientifiques à travers l'utilisation d'adverbes tels que « n'ont *guère* fait l'objet d'étude » (ligne 45), parfois rapportés à des qualificatifs « l'environnement est *fort peu* décrit » (ligne 48), « observation d'un *très* petit nombre d'enfants » (ligne 47) ou sous la forme d'adjectifs indéfinis tels « *aucune* réflexion » (ligne 56), les auteurs notent « *l'absence* d'observations sur le développement du langage oral » (ligne 57-58).

D'un point de vue qualitatif, la littérature scientifique est qualifiée de « *peu accessible et extrêmement hétérogène* » (ligne 46), faisant apparaître « des tableaux *extrêmement contrastés* » (ligne 67), « *des contradictions* » (ligne 69), des éléments « *pas définis de la même façon* » (ligne 71) ou « *rarement traités de façon similaire* » (ligne 72), « *des divergences* » (ligne 73), ce qui rend les comparaisons « *difficiles* » (ligne 72). Ce n'est qu'à la toute fin qu'émerge l'idée de « *réalités différentes* » (ligne 73), « *différence d'environnement* » (ligne 74), « *familles différentes* » laissant apparaître la possibilité d'une perspective moins normative, qui prenne le temps « *d'approfondir les mécanismes en jeu* » (ligne 79), d'observer les différences, avant d'en déduire un « développement langagier sans problème » ou au contraire « un retard de langage » (ligne 69).

Le commentaire, comme le suggère la consigne, doit s'attacher à identifier et caractériser les arguments apportés par les auteurs, quant à l'intérêt d'étudier les spécificités de « *cette constellation familiale* » (ligne 20 et 57) « *peu banale* » (ligne 20) -enfants entendants/parents sourds-.

Le premier argument avancé est, par analogie avec l'enfant sourd de parents entendants, la « *différence de statut auditif* », induisant par lien de causalité celui d'« *un risque de*

*problèmes de communication* » : « *il y a là aussi une différence de statut auditif et donc un risque...* » La comparaison entre les deux types de populations se poursuit, invoquant que les problèmes de communication ne sont « *pas moins porteurs de complexité et d'embûches* » (ligne 17), « *Comme dans la situation des parents entendants d'enfant sourd* » (ligne 33).

Le fait qu'une situation soit problématique semble devoir justifier particulièrement qu'on s'y intéresse.

Le second argument qui vient souligner l'intérêt de travaux portant sur les enfants entendants de parents sourds est un argument d'autorité, fondé sur les chiffres avancés par quelques auteurs « (*Arlow, 1976 ; E. Jones, 1989 ; Mallory et coll., 1992-b ; Buchino, 1993*) » (ligne 37) et « *Périer (1987-a, p. 159)* (ligne 40), aboutissant à la conclusion que cette situation « *est donc loin d'être rare* » et mérite donc d'être étudiée (sous-entendu).

Le troisième argument concerne l'absence, l'hétérogénéité et les insuffisances méthodologiques des recherches sur le sujet : « *l'environnement est fort peu décrit* », les études ne prennent pas en compte certaines variables, marquées comme telles par l'utilisation de conjonctions de coordination par exemple dans « *la présence ou non d'un grand-parent entendant à la maison, ou encore* » « *le niveau de langage signé et oral atteint par les parents* » (lignes 49-50). Toutes les raisons évoquées appuient l'idée qu'il faut « *approfondir* », « *chercher certaines réponses* » « *écouter attentivement* » (Lignes 79-80), en d'autres termes poursuivre et améliorer les recherches.

### **3. Remarques concernant les prestations des candidats**

Les moyennes des notes de l'épreuve de commentaire dirigé du Concours externe s'élève à 06,5 /20 (les notes allant de 02,5/20 à 10/20).

#### **a) Points forts et propositions intéressantes**

D'une session à l'autre, les candidats progressent dans la maîtrise de la LS-vidéo : ils se sont généralement approprié leurs notes afin de regarder la caméra et s'avèrent le plus souvent capables de fluidité ; certains candidats se montrent très à l'aise, en dépit des contraintes techniques et formelles de l'exercice et réussissent à s'affranchir de leurs notes ou à les consulter discrètement (il semble que quelques candidats les aient, judicieusement, affichées sur le bord de l'écran où se trouve la webcam, de sorte à ne pas avoir à décrocher incessamment le regard de la caméra pour les lire.)

Le niveau de langue de certains candidats est tout à fait correct et leur habitude de l'exercice d'enregistrement d'un discours formalisé leur permet de réaliser une bonne prestation.

## **b) Erreurs et maladresses**

La majorité des candidats ne parvient pas à sortir d'un plan épousant strictement la chronologie du texte, certains se livrant à une simple paraphrase et semblent ignorer la consigne. Les plans adoptés sont en général peu dynamiques et comportent des répétitions (par exemple : I. Enfant sourds de parents entendants, II. Enfants sourds de parents sourds, III. Comparaison entre les deux)

**Les prestations les plus longues ne sont pas nécessairement les meilleures. En revanche, les plus courtes correspondent souvent aux notes les plus basses du fait du caractère trop limité du contenu.** Par ailleurs, **un trop grand nombre de fichiers fait perdre le fil du discours**, à l'inverse **un film qui ne fait pas l'objet d'un titrage satisfaisant et dont les séquences ne sont pas présentées dans le bon ordre manifeste un manque de maîtrise de l'outil informatique ou de structuration de la présentation.**

Sur le plan linguistique, certains candidats n'atteignent pas un niveau de LSF suffisant pour se faire comprendre facilement, la compréhension du document se trouvant parasitée par de trop nombreuses erreurs sur les composants paramétriques, des imprécisions ou impropriétés lexicales ou une mauvaise maîtrise des structures de transfert et de la construction des références spatiales, temporelles ou actanciennes. Les candidats les plus en difficulté présentent parfois des expressions faciales exagérées ou des mouvements parasites de balancement du buste extrêmement perturbants pour le destinataire de leur enregistrement, au point qu'il devient difficile pour ce dernier de se concentrer sur le contenu du message.

## **4. Recommandations du jury**

### **a) Méthode générale de travail**

**Plusieurs activités distinctes doivent être engagées par le candidat**, qui consistent à :

- relever les indices périphériques permettant d'identifier l'époque, le type et la fonction du texte (**paratexte**),
- comprendre la **consigne**, les indications qu'elle donne quant à la problématique centrale du texte,
- dégager le fil conducteur suggéré afin d'**orienter la réflexion et de structurer la composition**,
- **lire et comprendre le texte**,

- **le faire parler en relevant des indices thématiques et des indices de structuration.**

**Concernant la production en LS-Vidéo**, il s'agit de :

- réunir les conditions matérielles et techniques nécessaires à un enregistrement de qualité,
- élaborer un support écrit ou sous forme de schémas du discours à produire,
- produire un discours clair et structuré en LSF et l'enregistrer,
- relire et corriger sa production en procédant à des ré-enregistrements, s'il y a lieu.

### **b) Respect du registre de langue adapté à la situation de concours**

La réalisation d'un enregistrement en LSF nécessite, de la part du candidat, qu'il maîtrise les aspects techniques de la LS-vidéo **mais aussi qu'il connaisse les enjeux et les codes d'une communication signée différée, dans un contexte d'épreuve nationale de CAPES**. La tenue vestimentaire adoptée tient compte de la nature de l'épreuve, les vêtements trop bigarrés peuvent en effet gêner la compréhension du discours signé, de même les bijoux trop voyants ou bruyants sont à éviter.

Comme toute situation de communication, l'exposé enregistré implique le respect de codes implicites, sur le plan tant discursif que linguistique. Il donne à voir non seulement les idées développées par le candidat, **un contenu**, mais aussi un contenant, **une forme**. L'exposé signé témoigne d'une volonté et d'une capacité du candidat à se faire comprendre, à tenir compte de ses interlocuteurs (en l'occurrence le jury) et du support particulier que constitue l'enregistrement vidéo. Celui-ci laisse inévitablement transparaître, de la part du candidat, un certain rapport à l'institution, une façon d'être, en tant qu'éventuel futur enseignant de l'éducation nationale.

**On attend donc une langue des signes académique, d'un registre relativement soutenu et une structuration rigoureuse, intelligible et dynamique.** La description des différents registres de langue en LS n'ayant pas encore fait l'objet de nombreux travaux linguistiques, les remarques portées ici relèvent davantage du bon sens que d'un réel cadre de référence bien établi. Certains signes lexicalisés trop familiers sont à bannir. La posture corporelle du candidat qui reflète son état d'esprit renvoie aussi, dans le cas des LS, à un certain registre, par définition soutenu ou relâché : une épreuve de CAPES requiert une **attitude tonique**

permettant des **propositions clairement articulées**, des **configurations et des emplacements nettement délimités** dans le temps et dans l'espace.

Le caractère soutenu de la prestation du candidat sera aussi marqué par une **expression fluide**, peu interrompue par des temps de réflexion et de lecture des notes. L'organisation matérielle de l'épreuve rend possible des prises successives qui doivent aboutir à une version finale formalisée, dépourvue de faute et comportant peu d'hésitations. Le candidat évite par exemple de manifester des gestes naturels d'auto-assurance ou d'angoisse (soupirs, etc.). Ce que l'on appelle les parasites langagiers. On recommande au candidat de revoir sa production en repérant la présence de parasites langagiers ou d'erreurs et, le cas échéant de la ré-enregistrer partiellement.

Lors de leur préparation au concours, les futurs candidats tireront sans doute profit de quelques entraînements au discours structuré à partir de notes écrites, afin de prendre du recul sur leur prestation orale-signée et de s'habituer à s'exprimer dans une situation peu habituelle : face à la caméra, avec un support écrit.

La « **lisibilité** » doit également être prise en considération, la vidéo limitant en outre la perception des volumes et des distances. Le candidat devra veiller à ce que l'intelligibilité de son propos soit facilitée ; il sera nécessaire de **modifier légèrement le débit et l'amplitude des signes**, sans exagération ; **l'orientation des signes** peut parfois poser des problèmes de compréhension quand il s'agit d'un document filmé, ce qui nécessite de légères modifications d'orientation (de trois-quarts plutôt que de face). Toute exagération pourrait être considérée comme une sophistication inutile voire parasite. Le candidat devra trouver, avec le plus grand discernement, les moyens de fluidifier et de rendre intelligible son propos, sans pour autant le dénaturer.

### **c) Aspects techniques et pragmatiques**

#### **Le cadrage**

Un soin particulier doit être apporté à l'organisation matérielle de l'enregistrement et aux aspects techniques. Le cadrage doit permettre un recours à **l'ensemble de l'espace de signation**, sans que l'on sente de contrainte excessive (éviter un cadrage coupé au front ou à l'estomac ou la présence d'une table qui gêne l'aisance corporelle et contribue à réduire

l'espace de signation). Le candidat peut se lever s'il le souhaite et s'éloigner de l'objectif de sorte que le cadre de l'image coïncide parfaitement avec le cadre linguistique de l'espace de signation. Un cadrage réduit donne lieu non seulement à une expression étriquée et déformée sur le plan linguistique mais il évoque une situation de communication moins formelle de type MMS ou communication vidéo différée entre amis.

Le cadrage doit donc faire l'objet d'une attention particulière. Le candidat doit être placé au centre, il veille à ce que ses bras ne dépassent pas sur les côtés, gauche et droit. Afin de laisser une marge suffisante au-dessus de la tête, il est conseillé de mettre une main (poing fermé) sur la tête, ce qui permet au candidat d'ajuster sa position en se regardant dans l'écran (voir **Fig. 1**). Afin de ne pas avoir à refaire les réglages à chaque prise, le candidat pourra disposer un repère de position au sol, sur lequel il se placera à chaque nouvel enregistrement.



**Fig.1**

Les figures 2 et 3 ci-dessous contreviennent à cette recommandation. En **Fig.2** Le poing est coupé, donc la marge sera très réduite. En **Fig.3** La marge excède la taille du poing, le signeur sera trop éloigné.



**Fig.2**

**Fig.3**

Pour les marges latérales, le repère d'ajustement des marges consiste à lever le poing et plier les coudes de sorte que la position du candidat soit centralisée sur l'écran (voir **Fig. 4**).



**Fig.4**

Les positions illustrées en **Figures 5 et 6** ci-dessous sont décentrées.



**Fig.5**

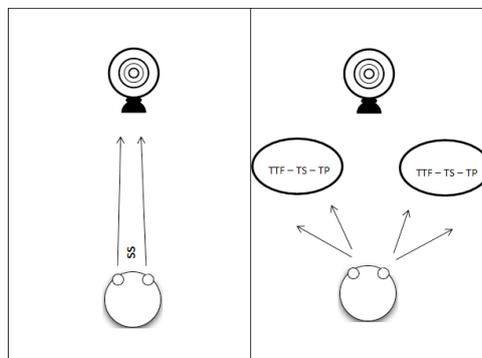


**Fig.6**

### **Le regard**

La caméra matérialise un interlocuteur virtuel, comme il en est pour une communication en face à face ; selon la nature du discours et les structures linguistiques impliquées, le regard pointerà ou non vers la webcam.

Exemple : dans une description, le regard pointe régulièrement vers différents endroits de l'espace de signation (cf. **Fig. 7**, à simple titre d'exemple).



**Fig. 7**

En LS-Vidéo différée, le regard conserve les mêmes valeurs que dans la communication en face à face (maintien du contact avec l'interlocuteur, fonction déictique de pointage d'objets de la réalité, présents au moment de l'énonciation, activation de points de l'espace de signation pour la construction de références, indices de la situation d'énonciation : qui parle à qui, qui pense quoi ? : le narrateur, un personnage ; etc.)

### **La gestion des fichiers**

La possibilité d'enregistrer des fichiers séparés correspondant aux différentes parties du commentaire ne doit pas aboutir à fractionner excessivement le discours produit. Le candidat doit montrer sa capacité à mémoriser un discours assez long et à le restituer de façon correcte. La dénomination des fichiers quoique nécessairement lapidaire peut faire ressortir la structuration adoptée : en effet, leur numérotation (0, 1, 2, etc.) permet aux fichiers d'apparaître dans l'ordre chronologique souhaité et d'ainsi suggérer le plan, annoncé par ailleurs en fin d'introduction.

Dans le cas du sujet du CAPES 2014 on pouvait s'attendre à une suite de fichiers du type : 0 Introduction ; 1 Expression étonnement ; 2 Perspective dominante ; 3 EEPS<sup>2</sup> et parents sourds ; 4 Conclusion.

---

2. EEPS enfants entendants de parents sourds

## II. Épreuves d'admission

### A. Mise en situation professionnelle (Concours externe et Troisième voie)

#### 1. Définition de l'épreuve

L'arrêté du 19 avril 2013 JORF n°0099 du 27 avril 2013 définit cette épreuve d'admission comme : « *un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires* ».

*L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents qui se rapportent à l'une des notions culturelles des programmes de collège ou de lycée. Ces documents peuvent être des textes, des documents iconographiques, des enregistrements vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.*

La durée de préparation de l'épreuve est de 3 heures, la durée de l'épreuve proprement dite est d'1 heure, elle comporte deux parties.

Une première partie en langue des signes française, consiste en *la présentation, l'étude et la mise en relation des documents* (20 minutes), suivie d'un entretien en langue des signes française *durant lequel le candidat justifie sa présentation et développe certains éléments de son argumentation* (10 minutes).

Une seconde partie (d'une durée de 30 minutes également : 20 minutes de présentation/10 minutes d'entretien), en langue des signes française ou en français, consiste en « *une proposition de pistes d'exploitation didactique des documents, en fonction des compétences linguistiques (lexicales, grammaticales) qu'ils mobilisent et des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique, suivi d'un entretien en langue des signes française ou en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.* »

Chaque partie compte pour moitié dans la notation, le coefficient total de l'épreuve étant de 4.

Dans la deuxième partie de l'épreuve, le choix du français ou de la langue des signes vaut pour la totalité de cette sous-partie (exposé et entretien), il requiert la présence d'un interprète destiné à rendre accessibles les propos du candidat au membre du jury, si ce dernier est sourd. Ce choix n'a aucune incidence sur l'appréciation de la prestation du candidat par le jury.

## 2. Sujets et attentes du jury

### a) Sujets

[Les documents vidéo sont accessibles sur le site du CRDP de Versailles, <http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>, à la rubrique « Annales » > « année 2014 »]

Trois sujets ont été proposés afin d'éviter les échanges entre candidats.

#### Sujet 1 [Voir Annexe 3.1, p. 53] :

- Document a. « *la lune* » conte de source inconnue interprété en LSF-vidéo par José Dobrzalowski , 2014
- Document b. Configurations manuelles

#### Sujet 2 [Voir Annexe 3.2, p. 55] :

- Document LS-vidéo : « *Les babouches d'Abou Kassem* », conte extrait des « *Mille et une nuits* » en LS-Vidéo par Moëz Beddaï, 2014
- Documents photos représentant :
  - Document 1, la première de couverture de l'album pour la jeunesse d'Antoine Guillopet (2007), *Les babouches d'Abou Kassem*, Seuil
  - Document 2, L'intérieur d'un riad à Marrakech (Maroc)
  - Document 3, Un moucharabieh (Meknès, Maroc)

#### Sujet 3 [Voir Annexe 3.3, p. 56] :

- Document a. « *Tricentenaire de la naissance de l'abbé de l'Épée* » Reportage en LS-Vidéo, INJS de Paris, 2013 <http://www.s-5.ch/300-ans-abbe-de-lepee/300-ans-abbe-de-lepee-bibliotheque-de-linjs-de-paris-1ere-ecole-des-sourds/>
- Document b. photo de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, Le Barbier, 1789, huile sur toile, 71 x 56 cm, Paris, musée Carnavalet.

### b) Compétences attendues

Le candidat doit montrer :

- qu'il présente des qualités d'expression en LSF et/ou en français et sait décrire une

- image, expliquer une intention et présenter et justifier une proposition ;
- qu'il possède les aptitudes d'analyse, de synthèse ;
  - qu'il est capable de mobiliser quelques connaissances générales ;
  - qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de sa discipline en collège et en lycée ;
  - qu'il a réfléchi aux finalités de sa discipline et à sa relation avec les autres matières ou d'autres actions ou projets susceptibles d'être mis en œuvre dans un établissement du second degré ;
  - qu'il est en mesure, au cours de l'entretien, de prendre en compte les réactions du jury et de porter un regard critique sur ses propositions.

### **Sujet n°1 : la lune**

#### **Mise en relation des documents**

La présentation séparée des documents doit tenir lieu d'introduction afin de préserver du temps pour leur mise en relation et pour leur exploitation pédagogique. Il s'agissait par exemple de ne résumer que brièvement la trame du conte. Quant à la fiche comportant les configurations, elle devait faire l'objet d'une analyse rapide, mettant en évidence que l'ensemble des configurations n'y figure pas, mais seulement une partie d'entre elles, justement choisies en fonction de leur occurrence dans la vidéo.

Concernant cet ensemble de configurations, le candidat pouvait tenter d'en faire un classement : par nombre de doigts par exemple, ou bien, de façon plus pertinente, en relevant celles qui correspondent à des proformes par exemple (configurations de mains dites 'de grande iconicité' renvoyant à des types de formes). Ce document, dont on peut imaginer qu'il est un support d'apprentissage, amène à envisager une exploitation des deux supports autour de divers axes comme par exemple :

Les proformes en LS ou la valeur poétique des jeux de formes et de rythme (configuration « V » pour les regards de la femme et de l'homme qui tantôt se rencontrent, tantôt se posent conjointement sur la lune, tout en se balançant, par exemple) ;

ou encore les structures de transfert de taille et de forme (TTF), de personne (TP) ou de situation (TS), dans lesquelles certaines configurations proposées sont impliquées. (configuration « 4 » pour la forme des cordes à linges par exemple.)

#### **Pistes d'exploitation pédagogique**

Le jury attend que les propositions témoignent d'une réflexion générale sur la didactique des langues et prennent en compte l'évolution des méthodes vers des approches

communicationnelles ou actionnelles. Il ne s'agit pas de produire une suite d'activités linguistiques décontextualisées et désincarnées, rapportées à des éléments du programme, mais de proposer des situations de communication effectives ou d'échange autour d'analyses réflexives sur la langue.

Un travail de repérage de configurations « récurrentes » dans la vidéo (ex. configuration V : regard, jambes...) pouvait être proposé à des élèves en début d'apprentissage L2, où, après une étape de compréhension globale fondée sur l'exploitation des structures iconiques appréhendables par un public novice, les élèves auraient pu essayer de dire en français ou par schémas à quoi correspond telle ou telle configuration.

La production par groupes d'une histoire courte avec certaines des configurations choisies, peut faire l'objet d'une initiation aux aspects poétiques de la langue (répétition de rythmes, de configurations ou de structures). Les candidats pouvaient faire allusion aux nombreux jeux de cartes possibles : celui, par exemple, où un élève pioche une carte et raconte une courte histoire (une phrase ou deux) à partir de cette configuration.

L'appropriation du patrimoine culturel entendant par la communauté sourde peut également constituer le pivot d'une séquence où, dès le collège mais également au lycée, les élèves sont amenés à découvrir comment la communauté sourde s'empare de, et réinterprète, certaines œuvres du patrimoine culturel entendant. On peut citer les diverses productions de la célèbre compagnie de l'International Visual Théâtre avec, entre autres « *le corbeau et le renard* » et quelques supports vidéos d'Olivier Schetrit, Daniel ou Victor Abbou ou Marie-Thérèse l'Huillier puis Philippe Galant dans l'émission « *mes mains ont la parole* » (certaines sont aisées à trouver en ligne).

**Sujet n°2** : Les babouches d'Abou Kassem

#### **Mise en relation des documents**

Le survol des deux documents pouvait inciter les candidats à orienter leur présentation autour de la description de personnes ou de lieux dans le cadre d'un récit. En effet les photos proposées figurent des décors d'intérieur et, pour la première de couverture de l'album, le personnage d'Abou Kassem, dans un environnement sommaire. Les éléments architecturaux (disposition des objets, colonnes, matériaux, couleurs...) et l'attitude, les caractéristiques physiques ou morales ou encore l'habillement des personnes sont largement déclinés dans les deux documents.

Par ailleurs tous deux sont inspirés de la culture orientale, ce qui peut constituer un axe de présentation et d'exploitation pédagogique comme nous le verrons plus loin. Alors que dans le sujet 1 les supports faisaient converger la réflexion première vers des aspects morphologiques

voire phonologiques de la langue (la configuration de la main), dans le sujet 2, on s'oriente vers une perspective plus large : un type de discours ou de support particulier qui visent à décrire, ce qui n'exclut pas d'aborder la description des unités linguistiques mise au service de la description : les proformes, le lexique des matières et des couleurs, les structures de transfert de taille et de forme, notamment.

### **Pistes d'exploitation pédagogique**

Les propositions pédagogiques peuvent développer, par exemple, comment à partir d'un document authentique (non conçu expressément pour les besoins de l'apprentissage mais issu d'une production effective de locuteurs experts de la LSF), on peut élaborer une progression allant de la compréhension globale du récit à l'analyse explicite d'unités linguistiques particulières ou, inversement, de façon ascendante, partir du repérage de segments linguistiques pour aboutir à une compréhension générale du conte.

Le candidat peut en effet inscrire différents types d'activités en fonction d'objectifs définis préalablement.

### **Objectifs communicationnels**

- Au collège : compréhension, analyse de différents documents vidéo (contes : Olivier Schétrit, Claire Garguier par exemple, articles extraits du site de Websourd...)
- Au lycée : les particularités de la LS-vidéo par rapport à un enregistrement spontané : comparaison LS enregistrée / LS-vidéo différée
- Production possible par les élèves, à partir de contes ou autres récits et travail depuis les différents brouillons jusqu'à la version « formalisée », épurée.
- Production de récits divers avec support (LS-Vidéo et/ou image) / sans support.

La thématique de l'utilisation des images en cours de LSF, en tant que support ou outil d'apprentissage, peut faire l'objet d'une discussion intéressante quant à la place mais aussi quant aux limites pédagogiques des médiations iconographiques dans l'enseignement/apprentissage des langues.

### **Objectifs discursifs**

La description de lieux, d'objets et de personnes, réels ou fictifs, sont autant d'occasions d'échanger en LSF, à tous les niveaux de l'apprentissage, même si les programmes la situent davantage dans les premiers niveaux, de même que la structure narrative.

### **Objectifs linguistiques**

- création et maintien des références spatiales, dans le cadre de la description d'objets ou d'espaces complexes ;
- proformes (forme des pieds, objets plans ou en volume) ;
- transferts de taille et/ou forme / transferts personnels ;
- articulation signes standard / structures de transferts dans le cadre d'une description.

On retrouve comme dans le sujet 1 la possibilité d'un projet autour du patrimoine culturel entendant repris par la communauté sourde (voir plus haut, sujet 1).

### **Sujet 3 : « Tricentenaire de la naissance de l'abbé de l'Épée » / « déclaration des droits de l'homme et du citoyen »**

#### **Mise en relation des documents**

Après une brève présentation des deux documents, le candidat doit entrer rapidement dans leur analyse comparée articulée autour de quelques points communs forts. Dans le cas du sujet 3, on pouvait identifier trois axes fructueux, qui permettaient de structurer l'exposé : le contexte historique des lumières, la force des symboles, l'opposition oppression/liberté.

La contextualisation historique des deux documents ne peut échapper à personne. La date du 26 août 1789 est gravée en lettres d'or sous le titre de la *Déclaration de l'Homme et du Citoyen* ; c'est aussi l'année de la mort de l'Abbé De l'épée qui figure sur deux plaques filmées dans le reportage (celle qui rappelle la fondation de l'INJS de Paris, et celle apposée sur une maison de la rue des Moulins, signalant l'ouverture par « l'instituteur des sourds et muets », de son école en 1760). Le 18<sup>ème</sup> siècle est le siècle dit « des lumières », siècle des philosophes et des ruptures, à commencer par celle introduite par la révolution française qui donna lieu à la déclaration des droits de l'homme. La personnalité de l'Abbé, son humanisme et ses idées progressistes peuvent être mis en relation avec les principes fondateurs de la première République, faisant de lui un homme en avance sur son temps.

Sans connaître l'ensemble de sa vie et son œuvre, ni parfaitement bien son époque, le candidat doit être capable de montrer qu'il dispose des connaissances culturelles et historiques utiles à l'enseignement de la LSF, notamment s'agissant de l'une des plus grandes figures de l'Histoire des sourds inscrite au programme. Le jury est sensible à la capacité d'un futur enseignant de LSF à rapporter cette histoire singulière à la « grande » Histoire de la France.

Le recours aux images et aux symboles traverse les deux documents et peut constituer une ligne directrice d'autant plus intéressante qu'elle vient nourrir des développements linguistiques et culturels évoqués par les programmes de LSF. On relève par exemple la symbolique de la lumière, présente dans les deux documents.

D'un côté, dans le reportage, d'un simple point de vue cinématographique, on est sensible la montée, filmée en plongée, de la jeune présentatrice, par le grand escalier sombre conduisant à la bibliothèque de l'Institut Saint-Jacques, vers une séquence dominée par la clarté et filmée en contre-plongée. Symboliquement, on y voit aussi une élévation vers la connaissance et la vérité, celle qui conduit à la reconnaissance de la « mimique » par différentes figures intellectuelles, L'abbé de l'Épée, Bébien, Berthier, Desloges, tous évoqués explicitement dans le document filmés, dont certains étaient sourds. On ne peut pas ne pas penser à la période souvent décrite comme « l'âge d'or » de l'Histoire de l'éducation des sourds.

De l'autre côté, dans la toile de Le Barbier, la lumière domine tant au plan figuratif que symbolique, avec le « triangle rayonnant », qui vient illuminer les deux personnages allégoriques féminins et les lettres et ornements couleur d'or et, à l'inverse, les ombres portées sur le manteau royal bleu à fleurs de lys tombant des épaules de celle qui deviendra bientôt notre Marianne nationale.

Alors que le culte de l'Abbé de l'Épée, véritable icône dans la communauté sourde, s'exprime dans le document filmé à travers un traitement solennel et la référence à des mots gravés dans la pierre, le culte déiste de la raison et de « l'être suprême » en germe dans la déclaration, se décline en lettres gravées sur deux registres aux allures de « tables de la loi », au-dessus desquels trônent les figures allégoriques de la Liberté, de la Victoire de la Raison sur l'obscurantisme et le despotisme.

Les symboles foisonnent : les chaînes brisées, le faisceau de licteur, le laurier, le bonnet phrygien, le serpent, dont le jury n'attend pas que les candidats les connaissent de façon exhaustive, mais au moins qu'ils les reconnaissent comme symboles et en exploitent certains.

Enfin on peut tirer profit, dans les deux documents, des thématiques antinomiques de l'oppression et de la liberté. L'Histoire de l'oppression des sourds comme celle des peuples et celle de la liberté reconquise est ici scellée par écrit pour l'éternité, et ainsi transmise aux jeunes générations, comme en témoigne la jeune présentatrice impressionnée par les rangées de livres vieillis.

### **Pistes d'exploitation pédagogique**

La complexité et la richesse des contenus véhiculés par les documents proposés suggèrent leur exploitation pédagogique en lycée, où le Siècle des Lumières et la période révolutionnaire sont au programme d'Histoire et d'ECJS (Éducation Civique Juridique et Sociale) et les textes argumentatifs du 18<sup>ème</sup>, au programme de français de Seconde. Un travail interdisciplinaire

entre collègues ou sous la forme de projets parallèles peut être évoqué, qui conduit à poser la question du recours à l'interprète, dès lors que le niveau de langue requis pour aborder des discours complexes s'élève.

Une utilisation des deux supports au collège est néanmoins imaginable en L1, à condition que les objectifs fixés ne soient pas trop ambitieux. La description de l'image et des lieux visités par le reportage pourrait par exemple être envisageable à ce niveau, de même que la sensibilisation aux premiers combats menés pour sortir de l'interdiction de la « méthode gestuelle ».

Le sujet incite le candidat à proposer la sélection d'un ou plusieurs extraits ou le séquençage du document ou, concernant l'image, un scénario pédagogique où l'image serait dévoilée et décrite par parties. La structuration d'une description d'image complexe peut être abordée de façon plus ou moins longue et détaillée, de la sixième à la troisième, mise en relation avec des pratiques de lecture, d'écriture ou d'oral. Elle permet également un accès à l'histoire des arts. Le futur enseignant de LSF doit également avoir à l'esprit son rôle possible, en collaboration avec ses collègues, dans l'acquisition et la validation de compétences du B2i (brevet informatique et Internet), qui attestent du niveau acquis par les élèves quant à la maîtrise des outils multimédia et de l'Internet.

### **3. Remarques concernant les prestations des candidats**

La moyenne des notes de l'épreuve de mise en situation professionnelle s'élève à :

Concours externe : 08,08 (les notes allant de 04,8 à 14,2)

Concours troisième voie : 11,22 (les notes allant de 07,2 à 16,6)

#### **a) Points forts et propositions intéressantes**

Certains candidats réussissent à montrer qu'ils ont étudié les programmes et sont déjà capables de concevoir des activités qui permettraient le développement de compétences précises d'un niveau donné. Les personnes ayant sans doute déjà enseigné et bénéficié d'une formation prennent la peine de situer leurs propositions dans le cadre d'une didactique L1 ou L2 et indiquent avec précision le cycle d'apprentissage considéré et la progression prévue. Elles se montrent déjà capables de mobiliser les principaux concepts de référence de la didactique de la LSF (LS-vidéo, communication différée, structures de transfert...) et de la pédagogie générale (séance, séquence, différenciation pédagogique...).

Quelques candidats parviennent à élargir leur champ de réflexion, en évoquant par exemple la possibilité de s'engager dans des projets interdisciplinaires impliquant d'autres collègues. Dans le cas du sujet 3, des activités intéressantes ont été proposées, de décloisonnement ou de travail coordonné avec le professeur d'histoire (période révolutionnaire, déclaration des droits de l'homme...) ou le professeur de français (évolution orthographique entre le 18<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> siècle) ou encore le professeur d'arts plastiques (travail autour des symboles dans la peinture).

### **b) Erreurs ou maladresses**

La plupart des candidats adoptent un plan statique du type : document 1, document 2, Mise en relation des deux documents.

Certains, trop concentrés sans doute sur leur exposé, ne semblent pas prendre en compte les membres du jury, restent plongés dans leurs notes ou centrés sur leur discours en LSF. Quelques candidats ont eu des difficultés à dépasser leur stress.

Les propositions pédagogiques qui sont faites peinent à sortir d'une représentation « mécanique » de l'enseignement/apprentissage d'une langue et à envisager un ensemble de tâches fonctionnelles de communication. L'usage de la vidéo par exemple est peu évoqué et quand il l'est, c'est essentiellement en tant qu'enregistrement permettant de garder une trace d'une production libre de l'élève et destinée à être ensuite analysée et corrigée. Peu de candidats imaginent pouvoir utiliser des supports vidéo (contes en LSF, vidéo de sites Internet) en compréhension ou pour extraction de segments en vue d'une observation réfléchie de la langue.

Certains candidats s'en tiennent à des propositions trop générales, comme par exemple pour les sujets 1 et 2, « *travailler la narration* », sans donner le niveau de classe considéré, ni donner d'exemples d'objectifs linguistiques plus précis, ni modalités de travail, ni supports utilisés.

## 4. Recommandations du jury

### a) Préparation et présentation

S'il est utile lors de la préparation de l'épreuve de procéder à une lecture séparée des différents documents, le jury conseille aux candidats de **rapidement établir les points communs** entre ceux-ci et de se servir de ces éléments comme trame de leur présentation.

Un entraînement préalable à l'exposé oral doit permettre aux candidats de déterminer les conditions matérielles en adéquation avec les exigences de l'épreuve mais aussi conformes à leur fonctionnement personnel (type de notes, schémas, liste de points à aborder, tableau...)  
Les notes sont un outil et ne doivent pas constituer une gêne qui viendrait entraver l'expression du candidat.

Le jury rappelle, à ce propos, que l'épreuve est une épreuve orale et non pas une épreuve de lecture d'un écrit : elle doit en conserver l'esprit. Même si l'examen ne permet pas une spontanéité et une improvisation maximales, le candidat doit garder à l'esprit qu'il s'adresse à quelqu'un, qui se trouve face à lui et attend qu'on le prenne en considération. Un entraînement préalable à l'exposé oral, face à un ou plusieurs interlocuteurs, constitue selon nous une bonne façon de se préparer émotionnellement et matériellement à l'épreuve.

Il est conseillé aux candidats de passer d'une conception traditionnelle fortement centrée sur l'enseignement à une conception plus moderne s'intéressant aux processus d'acquisition et d'apprentissage de l'élève. Pour ce faire, il convient de réfléchir aux situations authentiques de la vie qui mettent en jeu la communication et la langue des signes, transposables dans une classe et d'où les élèves pourront extraire, avec l'aide de l'enseignant, des fragments de langue.

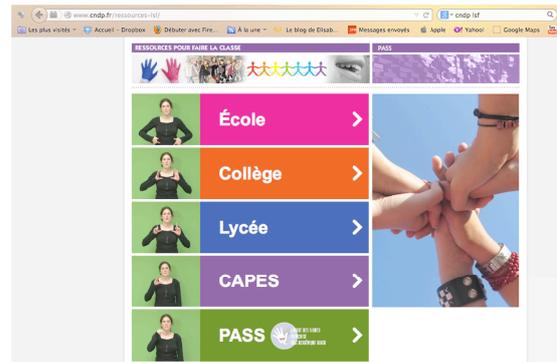
Les pistes pédagogiques peuvent selon les sujets et les choix du candidat être assez larges et engager à des échanges pertinents avec le jury quant aux principes et méthodes en didactique des langues, ou au contraire plus précises allant jusqu'à la description d'un scénario pédagogique établi pour un niveau donné. Néanmoins, dans le cas d'un exposé qui ne développerait pas une séquence pédagogique, il est demandé au candidat de proposer des exemples précis de supports et d'activités rapportées à un moment de l'apprentissage.

Afin de se familiariser avec l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, le jury préconise la fréquentation régulière de sites nationaux ou académiques disposant de ressources pédagogiques ou didactiques tels que les sites du CNDP et du CRDP de Versailles.



Site des concours du Capes de LSF

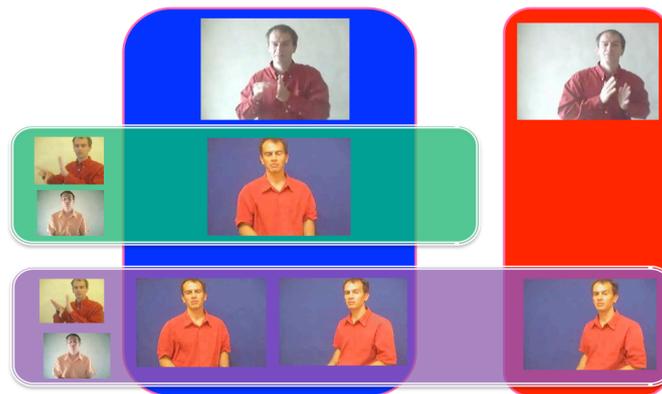
[www.capes-lsf.ac-versailles.fr](http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr)



Site Ressource LSF, CNDP CRDP de Versailles

[www.cndp.fr/ressources-lsf](http://www.cndp.fr/ressources-lsf)

Certains portails web, académiques, décrivent les fonctionnements institutionnels et proposent parfois de supports ou conférences relatifs à l'enseignement de la LSF, comme celui que l'on trouve sur le site de l'académie de Bordeaux<sup>3</sup>.



## b) Entretien

Concernant l'entretien, le jury conseille aux candidats d'adopter une posture réflexive : il ne s'agit pas d'essayer de trouver dans sa mémoire **la** bonne réponse, mais de proposer une réflexion visant à élaborer **une** réponse, qui soit personnelle, construite et justifiée au moyen d'arguments. Afin de se préparer à cet exercice de réflexion, le jury suggère au candidat de se poser lui-même des questions ou de demander à quelqu'un de lui en poser et d'y répondre.

<sup>3</sup>[http://www.ac-bordeaux.fr/ia64/fileadmin/fichiers/ASH/Questions\\_pratiques/Comment\\_faire\\_pour/PASS/10nden0008\\_brugelle\\_jl\\_lfpc\\_diapo.pdf](http://www.ac-bordeaux.fr/ia64/fileadmin/fichiers/ASH/Questions_pratiques/Comment_faire_pour/PASS/10nden0008_brugelle_jl_lfpc_diapo.pdf)

## **B. Entretien en LSF à partir d'un dossier (Concours externe uniquement)**

### **1. Définition de l'épreuve**

L'épreuve définie par l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF n°0099 du 27 avril 2013, « prend appui sur un ou plusieurs documents écrits consacrés à un sujet de société en relation avec l'éducation » dont le candidat fait « un compte rendu en langue des signes française (dix minutes maximum) qui sert de point de départ à un entretien avec le jury. » Le jury attend du candidat « qu'il s'exprime avec aisance en langue des signes française en continu et en interaction en présentant et en défendant un point de vue argumenté et qu'il témoigne de sa « capacité à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. »

La durée de préparation de l'épreuve est de 15 minutes et la durée de l'épreuve proprement dite est de 30 minutes au maximum. (10 minutes au maximum de présentation, et selon la durée de présentation 20 minutes ou plus d'entretien).

Le coefficient de l'épreuve est de 4.

### **2. Sujets et attentes du jury**

#### **a) Sujets**

**Sujet n°1 [Voir Annexe 4.1, p. 57]**

Texte : *L'équation pédagogique fondamentale : "Apprendre = Activité intellectuelle + Sens + Plaisir*

Entretien avec Bernard Charlot, *Diversité* 174, 4e trimestre 2013, pp. 16-18 Bernard Charlot est professeur émérite de sciences de l'éducation à l'Université Paris 8, aujourd'hui chercheur invité à l'Université fédérale du Sergipe, au Brésil. Entretien réalisé par Régis Guyon le 12 juillet 2012.

## **Sujet n°2 [Voir Annexe 4.2, p. 58]**

Texte : *Langues en danger*, rédigé le 23/02/2012, auteur non identifié, rédaction d'Eitb <http://www.eitb.com/fr/infos/societe/detail/835814/langue-basque--en-france-au-26-langues-sont-danger/> lien hypertexte et/ou référence aux annexes

### **b) Compétences attendues**

Compte tenu de la durée de préparation, le jury n'attend pas des candidats une compréhension extrêmement fine du texte, ni une présentation détaillée et originale dans sa structuration. L'épreuve permet de départager les candidats sur la base de leur réactivité immédiate, de leurs réponses de bon sens, de leur réflexion « à chaud » et de leur ouverture d'esprit.

Cette épreuve n'a pas pour objet l'évaluation de connaissances réglementaires ou techniques ; on n'attend pas du candidat qu'il fasse preuve d'érudition juridique, institutionnelle ou réglementaire, mais qu'il se montre capable d'identifier et d'analyser les enjeux sous-jacents d'une problématique susceptible de concerner de près ou de loin sa future situation professionnelle, afin de proposer des réponses concrètes, de bon sens, fondées sur une juste appréhension des valeurs républicaines de l'École et de sa mission éducative.

Dans cette perspective, les considérations politiques de même que les références à toute forme de morale personnelle sont à exclure, au profit d'une réflexion sur le positionnement professionnel responsable du professeur dans le cadre institutionnel de l'École, au regard d'une éthique humaniste et laïque, respectueuse des droits et devoirs de tous les membres de la communauté éducative. A cette fin, le candidat ne se cantonnera pas à une position passive, il devra à la fois prendre position sur le fond et déterminer comment il comprend le lien entre la problématique posée par le texte et son positionnement en tant que futur enseignant. Le discours dilatoire est à bannir au même titre que l'affirmation péremptoire et sans nuance : la prise de conscience par le candidat de la complexité de la situation qui lui est présentée, au regard du temps disponible pour la traiter, ne doit pas le paralyser mais au contraire l'engager dans une analyse ouverte et réfléchie menant à une action cohérente, conforme aux exigences de sa mission éducative.

### **Sujet n°1 *L'équation pédagogique fondamentale***

Bernard Charlot pose la question de la perte de sens des apprentissages scolaires, qu'il attribue en partie à leur absence de lien avec la réalité quotidienne des élèves mais surtout au fait que ceux qui échouent n'éprouvent plus aucun plaisir à apprendre ni n'ont plus aucun

désir de le faire. Compte tenu des différentes formes d'apprentissage et de rapport au savoir, l'auteur défend l'idée que si tout ne s'apprend pas à l'école certaines choses ne s'apprennent pas ailleurs, la difficulté consistant à susciter chez les élèves un désir durable d'apprendre.

À partir de la problématique posée par le texte, le candidat peut extrapoler quelques réflexions en lien avec l'enseignement de la LSF. Il indique notamment si ses observations ou son point de vue convergent avec ceux de l'auteur et montre comment il s'y prend ou compte s'y prendre pour mobiliser les élèves, en engageant une pédagogie de la réussite. Indirectement, le texte permet de poser différents problèmes pédagogiques généraux tels que l'aide aux élèves en situation d'échec ou de « décrochage », la différenciation pédagogique, la démarche de projet etc. — la réflexion de l'ensemble de l'équipe éducative d'un établissement pouvant être convoquée sur ces sujets.

### **Sujet n°2 *Langues en danger***

En ligne, sur le site internet d'Eitb (groupe de communication du Pays Basque), l'article relaie une information publiée par l'Unesco selon laquelle, d'après les rédacteurs de l'Atlas, 2474 langues sont en péril. Il dénonce l'immobilisme de la France dans ce domaine. En effet, alors que 26 langues de France sont toujours considérées comme en danger, les gouvernements successifs n'ont pas encore ratifié la charte des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe. La présidente de l'UNESCO, Irina Bokova, rappelait pourtant lors d'un colloque à Marseille la nécessité d'être enseigné dans sa langue maternelle et l'immense perte culturelle qu'entraîne la disparition d'une langue.

La problématique de la disparition des langues posée par les rédacteurs du site engage immédiatement à considérer la question de la vulnérabilité de la LSF et des LS en général. De même, la situation des enfants sourds signeurs et leur droit à un enseignement bilingue, reconnu par l'article 33 de l'amendement dit « Loi Fabius » et réaffirmé par la Loi 2005-102 du 11 février 2005, ne peut pas ne pas être abordée, de même que sa mise en relation avec la problématique de la diglossie.

Le candidat peut également évoquer le cas des langues des signes non reconnues auxquelles on tente de substituer l'ASL dans certains territoires comme Haïti ou l'île Maurice par exemple (ou la LSF dans certaines des Antilles françaises).

La nécessité de la valorisation des langues et des cultures d'origine par l'institution (scolaire notamment) se pose à tout établissement. Ainsi, les valeurs républicaines sous-jacentes clairement posées dans le code de l'éducation, celles du droit à la différence et au respect, incitent certaines équipes pédagogiques à mettre en œuvre des projets visant à faire découvrir

et promouvoir les cultures des élèves issus de l'immigration qu'ils accueillent. De même, les établissements accueillant des élèves sourds signeurs et leurs enseignants, sourds ou non, ont sans doute à penser le moyen d'initier l'ensemble des personnels de l'établissement à la LSF et à la culture sourde et à inscrire véritablement ces actions dans le projet d'établissement.

### **3. Remarques concernant les prestations des candidats**

La moyenne des notes de l'épreuve d'entretien à partir de documents, du concours externe, s'élève à 08,08 (les notes allant de 04,8 à 11,6).

#### **a) Propositions intéressantes**

Certains candidats ont su dégager des situations proposées les enjeux professionnels pertinents et se sont montrés capables d'élargir leur analyse au-delà du simple point de vue pédagogique de l'enseignement de la LSF.

Le jury a apprécié la posture mesurée de quelques candidats, à la fois sensibles aux difficultés de certains élèves que l'école rebute et soucieux de leur donner le goût du travail et l'effort.

Quelques exposés ont témoigné d'une connaissance effective du contexte institutionnel et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (description des procédures et des outils institutionnels, vocabulaire précis et adapté : professeur principal, conseiller principal d'éducation...).

#### **b) Erreurs ou maladresses**

Certains candidats se sont montrés peu impliqués dans leur exposé et n'ont pas perçu les enjeux du sujet, donnant par exemple, dans le cas du sujet 1, une place démesurée au plaisir et à l'épanouissement immédiat, dont on peut se demander si elle serait compatible avec l'effort nécessaire pour apprendre. Ils n'ont pas réussi à dépasser la contradiction apparente effort/plaisir induite par le texte.

L'un des candidats s'en est tenu à la description de la situation proposée comme point de départ de la réflexion, sans proposer de pistes d'action ; d'autres ont pris beaucoup trop de temps à restituer platement le texte, sans en tirer aucune inférence.

## **4. Recommandations du jury**

### **a) Préparation et présentation**

Compte tenu de la brièveté de la préparation (15 minutes), il est inutile de développer très longuement la présentation du texte. Il convient d'entrer dans le vif du sujet en dégagant sans tarder le problème posé, avant d'en traiter quelques dimensions susceptibles de concerner un enseignant (dimension institutionnelle, pédagogique, collective, individuelle, citoyenne, réglementaire, législative, etc.). La référence à des notions clés peut constituer un point d'appui utile : par exemple le droit à la différence, le communautarisme, la non discrimination, l'inclusion sociale, la réussite scolaire, le socle commun, le rôle éducatif des adultes, le travail en équipe, le projet d'établissement, le devoir de réserve, la liberté pédagogique, l'autorité du professeur, le respect des personnes...

Sans négliger les liens avec les aspects didactiques et pédagogiques de l'enseignement de la LSF que peut suggérer le texte, le candidat évitera de se limiter à l'organisation et au choix des modalités de son enseignement. Il lui faut s'attacher à montrer comment sa réflexion prend en compte plus largement la mission éducative de l'établissement scolaire où il travaille et son organisation fonctionnelle.

Les textes proposés à la réflexion du candidat impliquent une tension entre différentes dimensions contradictoires, qui requièrent de sa part un certain discernement. Les candidats les mieux préparés à cette épreuve sont vraisemblablement ceux dont l'expérience leur a permis de se confronter à des questions éducatives, pédagogiques ou d'éthique et de responsabilité professionnelles. Mais l'épreuve n'en est pas moins accessible à des candidats n'ayant jamais exercé le métier d'enseignant, pour peu qu'ils fassent l'effort intellectuel de se représenter les enjeux de l'éducation dans une société de liberté, d'égalité et de fraternité. Le jury recommande aux candidats de suivre régulièrement des émissions, de consulter des sites ou lire des articles traitant du domaine de l'éducation.

### **b) Entretien**

Les questions posées par le jury lors de l'entretien d'une vingtaine de minutes doivent être entendues comme des aides et non comme des pièges : le candidat gagnera à en suivre le fil et à se montrer capable d'approfondir son analyse ou, le cas échéant, de réorienter sa pensée, de remettre en question ses choix, à la lumière d'une question posée ou d'une réaction d'un membre du jury et de faire preuve de la disponibilité et de l'ouverture intellectuelles requises

chez un professeur. La présentation, de par son format court, ne permettant pas aisément de nuancer, le candidat doit certes veiller à ne pas s'en tenir à des généralités superficielles ou trop schématiques mais il lui sera toujours possible lors de l'entretien de rectifier certaines idées trop caricaturales ou qui auraient été mal comprises par le jury et qui feraient alors l'objet d'une question. Afin de rendre son expression plus concrète, le candidat est invité à émailler son propos d'exemples, qui permettront au jury de mieux se représenter sa pensée.

# Annexes

## Sommaire des annexes

### Annexe 1

Sujet de l'épreuve d'admissibilité de *Compréhension-restitution en français d'une vidéo en langue des signes française* (Concours externe et concours 3ème voie)

..... p. 49

### Annexe 2

Sujet de l'épreuve d'admissibilité de *Commentaire dirigé en langue des signes française* (Concours externe)

..... p. 50

### Annexe 3

Sujets de l'épreuve d'admission de *Mise en situation professionnelle* (Concours externe et concours 3ème voie)

**Annexe 3.1** : Sujet 1..... p. 53

**Annexe 3.2** : Sujet 2..... p. 55

**Annexe 3.3** : Sujet 3..... p. 56

### Annexe 4

Sujets de l'épreuve d'admission d'*Entretien en langue des signes française à partir d'un dossier* (Concours externe)

**Annexe 4.1** : Sujet 1..... p. 57

**Annexe 4.2** : Sujet 2..... p. 58

## Annexe 1

Sujet de l'épreuve d'admissibilité de *Compréhension-restitution en français d'une vidéo en langue des signes française* (Concours externe et concours 3ème voie)

**Vidéo de 5 minutes 37 secondes.**

**Source :** <http://www.universcience.tv/video-demographie-en-mouvement-1056.html>

Universcience.TV, la wevtv scientifique hebdo.

**Titre :** « Démographie en mouvement »

**Année de production :** 2005 ; **date de diffusion :** 15/03/2010

1. Vous proposerez une restitution de cette vidéo en français écrit qui montre votre compréhension détaillée et précise du support.

2. Réflexion sur le passage d'une langue à l'autre.

a. Premier segment de 00 : 54 à 01 : 23 (29 secondes)

Vous analyserez dans ce passage les différentes exploitations qui sont faites des trois dimensions de l'espace, tout en tenant compte de celle de la temporalité. Puis vous les exposerez comme vous auriez à le faire en situation d'enseignement.

b. Deuxième segment de 3 : 45 à 4 : 26 (41 secondes)

Vous expliquerez comment vous restituez en français écrit les diverses utilisations que fait le locuteur du pointage manuel et du regard par rapport aux deux emplacements qu'il a créés dans cette partie de son discours.

## Annexe 2

Sujet de l'épreuve d'admissibilité de *Commentaire dirigé en langue des signes française*  
(Concours externe)

« Enfants entendants et parents sourds »

Nadine Clerebaut et Françoise Michel

Texte extrait de *L'enfant sourd. Communication et langage*, ouvrage dirigé par Christiane Lepot-Froment et Nadine Clerebaut, éditions De Boeck Université, Bruxelles, 1996.

### Consigne

Ce texte traite de l'importance de prendre davantage en considération les particularités de la situation des enfants entendants de parents sourds et leurs diverses conséquences. Vous analyserez la manière dont les auteurs construisent leur argumentation en ce sens et la renforcent en marquant leur étonnement devant le faible intérêt et le peu d'études scientifiques suscités par cette situation comparativement au grand nombre de travaux sur l'enfant sourd de parents entendants.

#### 1 1. Introduction

La découverte d'une déficience auditive inattendue chez un enfant au sein d'une famille entendante provoque toujours désarroi et désorganisation. Face à cet enfant devenu tout à coup différent, les premiers bouleversements émotionnels et la recherche de solutions médicales vont devoir progressivement laisser la place à un des problèmes essentiels qui se posent aux parents : comment communiquer avec l'enfant ?

Ce problème de communication est depuis toujours au centre de la majorité des débats concernant la surdité. Il a suscité de multiples ouvrages, et de nombreux chercheurs ont tenté de cerner les effets de la surdité d'un bébé sur les interactions précoces avec sa mère entendante et sur le développement de son langage... Personne ne met en doute l'impact de la différence de statut auditif entre parents et enfant sur la réalisation des potentialités de l'enfant. Une adaptation aux besoins spécifiques de l'enfant sourd est indispensable et de nombreuses personnes, adultes sourds ou professionnels, préconisent actuellement l'installation d'une communication signée précoce.

Curieusement, la situation de parents sourds ayant des enfants entendants semble jusqu'à présent échapper aux réflexions de ceux qui s'intéressent à la surdité. Pourtant, il y a là aussi une différence de statut auditif entre parents et enfants et donc un risque de problèmes de communication. Ceux-ci ne paraissent pas moins porteurs de complexité et d'embûches tant pour les personnes, adultes et enfants, qui vivent cette situation, que pour les professionnels de la communication.

Pourquoi ce silence relatif autour de cette constellation familiale peu banale ? Le langage des enfants entendants de parents sourds se développe-t-il sans difficultés particulières ? Comment se passe la communication au sein de ces familles ? Quelle place la modalité

	gestuelle aura-t-elle dans la communication parents-enfants ?
25	Quand, en tant que cliniciennes, nous manifestons notre intérêt pour cette situation familiale particulière, nous suscitons le plus souvent de l'étonnement. Quel est le problème, puisque ces enfants entendent ? Adultes sourds ou adultes entendants, tous entretiennent les mêmes représentations à propos de la situation des enfants entendants de
30	parents sourds : ils ont une famille affectueuse, leur audition est bonne, ils entendent parler un peu partout ; à partir d'un certain âge, ils fréquentent une école ordinaire... Ces paroles sont justes mais méconnaissent les subtilités des conditions d'acquisition précoce du langage et, notamment, l'importance cruciale des premières interactions parents-bébé. En fait, le développement affectif et langagier de ces enfants découlera avant tout de facteurs relationnels tels que l'ajustement parental aux besoins spécifiques du bébé.
35	Comme dans la situation des parents entendants d'enfant sourd, la qualité de la communication précoce parents sourds-bébé entendant sera la condition première de l'évolution de l'enfant.
40	Selon plusieurs auteurs, environ 90% des enfants issus de parents sourds sont entendants (Arlow, 1976 ; E. Jones, 1989 ; Mallory et coll., 1992-b ; Buchino, 1993). Une étude de Schein et Delk (1974) sur l'ensemble de la population des Etats-Unis établit que 95% de personnes sourdes se marient entre elles et que 90% de ces couples ont des enfants entendants. Périer (1987-a, p. 159) rappelle, dans ses conclusions à propos des origines des déficiences auditives, que « seuls les parents sourds dont la surdité est due aux
45	mêmes gènes récessifs auront uniquement des enfants sourds ».
50	La situation des enfants entendants de parents sourds est donc loin d'être rare et pourtant, le développement du langage et de la construction du sentiment d'identité dans ces conditions originales n'a guère fait l'objet d'études. La littérature (essentiellement anglo-saxonne) portant sur ce sujet est peu accessible et extrêmement hétérogène. Les recherches ont été réalisées le plus souvent à partir de l'observation d'un très petit nombre d'enfants, dont, de surcroît, l'environnement est fort peu décrit. Or, dans la situation linguistique qui nous préoccupe, il est essentiel d'être informé sur la présence ou non d'un grand-parent entendant à la maison ou, encore, sur le niveau de langage signé et oral atteint par les parents.
55	Un premier groupe de recherches aborde divers aspects du développement du langage de ces enfants et pose d'emblée la question du bilinguisme. Une autre partie de cette littérature approche indirectement cette problématique en s'intéressant à l'émergence de la communication signée entre des parents sourds et leurs enfants. Ce n'est qu'en examinant la population étudiée qu'on s'aperçoit qu'il s'agit d'enfants entendants, alors
60	qu'aucune réflexion de la part des auteurs ne souligne ou ne tient compte de cette spécificité de la constellation familiale. Cependant, si on peut regretter à propos de ces dernières recherches l'absence d'observations sur le développement du langage oral des enfants, les données concernant l'apparition de la communication signée sont des plus intéressantes. Un troisième type de recherches analyse les relations entre parents sourds
65	et enfants entendants : comment chacun se vit, comment se gère cette différence importante de statut auditif ainsi que les rôles qui en découlent, notamment, par rapport au monde extérieur à la famille. Enfin, quelques articles retracent les difficultés psychologiques qu'ont connues certains de ces enfants devenus adultes : difficultés liées à la pauvreté de la communication existant entre leurs parents et eux-mêmes lorsqu'ils
70	étaient enfants, et difficultés à intégrer les deux mondes, sourd et entendant, dont ils font partie mais qu'ils ne partagent pas automatiquement avec leurs parents et amis. L'ensemble de cette littérature livre des tableaux développementaux très contrastés : développement langagier sans problèmes pour certains auteurs, retard de langage

important pour d'autres. Comment comprendre ces contradictions ? D'une part, ce qui est  
75 appelé « retard » ou « problème de langage » n'est pas défini de la même façon par tous.  
Par ailleurs, les conditions d'observation, l'environnement des enfants étudiés ainsi que  
les aspects du langage examinés sont rarement traités de façon similaire. Les  
comparaisons entre études sont, de ce fait, difficiles à réaliser mais il se peut aussi que les  
divergences de résultats recouvrent des réalités différentes, que des différences  
80 d'environnement éducatif ou dans la qualité de la communication rendent le chemin de  
l'enfant plus ou moins aisé... Nos propres observations cliniques vont tout à fait dans ce  
sens. En effet, ces dernières années, notre service d'éducation précoce pour bébés sourds  
a été amené à suivre une quinzaine de très jeunes enfants entendants de parents sourds,  
provenant de dix familles différentes, depuis leur naissance pour certains et jusqu'à l'âge  
85 de six ans. Leur évolution nous a souvent laissées perplexes et nous a poussées à  
approfondir les mécanismes en jeu, à chercher certaines réponses dans la littérature et à  
écouter attentivement d'« anciens » enfants.

## Annexe 3

Sujets de l'épreuve d'admission de *Mise en situation professionnelle* (Concours externe et concours 3ème voie)

### Annexe 3.1 : Sujet 1

#### Document A

Document vidéo (4'08" ) : « La lune dans le puits », d'après Bernard Friot (juin 1989).

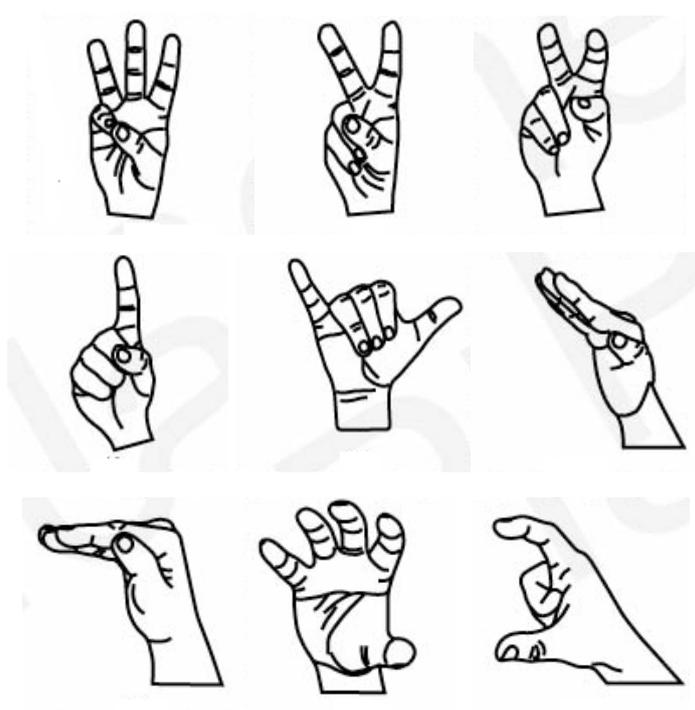
Conteur : José Dobrzalewski

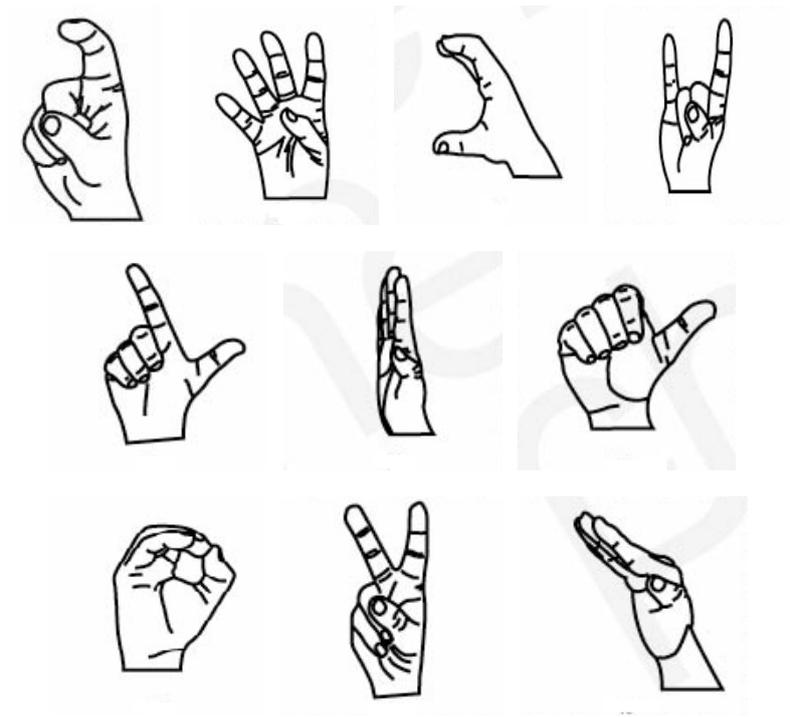
Date : 2014

[Le document vidéo est accessible sur le site du CRDP de Versailles, <http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>, à la rubrique « Annales » > « année 2014 »]

#### Document B

Choix de configurations de la langue des signes française (LSF)





## Annexe 3.2 : Sujet 2

### Document A

Document vidéo de 4'07'' : « Les babouches d'Abou Kassem », d'après le livre éponyme d'Antoine Guillopet (Seuil, 2007).

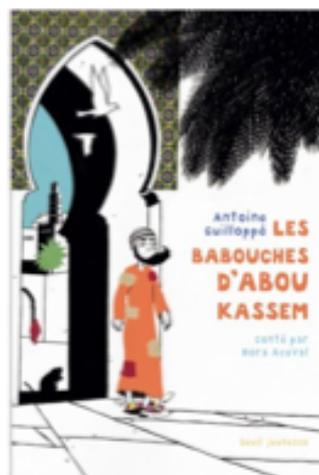
Conteur : Moez Beddaï ; date : 2014 [Le document vidéo est accessible sur le site du CRDP de Versailles, <http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>, à la rubrique « Annales » > « année 2014 »]

### Document B



a. Une moucharabieh\* (Meknès, Maroc)

\*Panneau de bois ajouré, destiné à protéger du soleil et des regards, tout en aérant une pièce



b. Antoine Guillopet (2007) *Les babouches d'Abou Kassem\**, Seuil

\*Conte repris du célèbre recueil *Les Mille et une nuits*.



c. Un riad à Marrakech (Maroc)

Document A

Document vidéo (4'29'')

S5 Production, *Les 300 ans de l'abbé de l'Épée*, Bibliothèque INJS Saint-Jacques, Première école des sourds, Paris le 23 novembre 2012

Source : <http://www.s-5.ch/300-ans-abbe-de-lepee/300-ans-abbe-de-lepee-bibliotheque-de-linjs-de-paris-1ere-ecole-des-sourds/>

Document B

Jean-Jacques-François Le Barbier, *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, c. 1789, musée Carnavalet, Paris



## Annexe 4

Sujets de l'épreuve d'admission d'*Entretien en langue des signes française à partir d'un dossier* (Concours externe)

### Annexe 4.1 : Sujet 1

#### **L'équation pédagogique fondamentale : "Apprendre = Activité intellectuelle + Sens + Plaisir"**

1	Il faut que ce que l'école enseigne ait du sens pour les élèves, mais ce sens peut être directement lié à leur vie quotidienne (« utile ») ou peut en être déconnecté. Une recherche faite au Brésil montre que beaucoup d'élèves de l'équivalent du CP pensent qu'il faut étudier les mathématiques parce que... l'école les enseigne. Sans autre motif.
5	Beaucoup d'autres pensent que les mathématiques ont pour fonction de vérifier sa monnaie, de faire des chèques, voire de reconnaître le numéro de l'autobus. Et nous, que pensons-nous ? Pourquoi est-il important que l'école enseigne les mathématiques et quel type de plaisir cela peut-il donner aux élèves ? (...) La recherche évoquée montre aussi que beaucoup plus d'élèves disent aimer les mathématiques en première année d'école
10	primaire qu'en cinquième année : à l'école, ils ont appris à ne plus aimer les mathématiques. En fait, ce n'est pas parce qu'ils n'aiment pas qu'ils échouent, c'est parce qu'ils échouent dans un apprentissage sans sens ni plaisir qu'ils n'aiment pas. La question centrale est celle du sens et du plaisir ; celle de l'utile et du plaisir n'est qu'une réponse dérivée et éventuelle. (...) Je défends l'hétérogénéité des formes de
15	savoir, des rapports à l'apprendre, des manières d'apprendre. Il y a des choses fondamentales qui s'apprennent hors de l'école (...). Mais il y a aussi des choses qui ne s'apprennent qu'à l'école (...). Ce qu'on apprend à l'école doit aider à comprendre et à vivre en dehors. L'école doit éclairer le quotidien de l'enfant, mais aussi ouvrir des
20	fenêtres dans l'espace et dans le temps, offrir l'accès à d'autres mondes, rationnels, imaginaires, esthétiques, à d'autres façons de vivre son corps, etc. D'une certaine façon, il faut « lier l'école à la communauté », comme on dit au Brésil, mais si l'école fait la même chose que la communauté, on n'a plus besoin d'elle. Inversement, l'école tend, par
25	fonction originelle, à tout transformer en objet de réflexion et de langage et il y a donc des façons de se vivre, de vivre son corps, de vivre les autres, bref de vivre la vie, que l'école ne sait pas, et probablement ne peut pas, enseigner.(...)
30	Le rapport au savoir a changé : on va de moins en moins à l'école pour apprendre, et de plus en plus pour avoir un diplôme et un (bon) métier plus tard. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les élèves n'aient guère envie d'étudier. Les professeurs essaient de les « motiver », mais cela consiste souvent à trouver un truc pour qu'ils fassent ce qu'ils n'ont pas envie de faire et cette manipulation pédagogique a des effets de courte durée. Mon problème n'est pas de « motiver », mais de « mobiliser » les élèves : éveiller un désir de savoir, d'apprendre, qui perdure, y compris hors de l'école.

Entretien avec Bernard Charlot, *Diversité* 174 | 4e trimestre 2013, pp. 16-18

*Bernard Charlot est professeur émérite de sciences de l'éducation à l'université Paris VIII, aujourd'hui chercheur invité à l'université fédérale du Sergipe, au Brésil. Entretien réalisé par Régis Guyon le 12 juillet 2012.*

## Langues en danger

Texte rédigé le 23/02/2012

Source : <http://www.eitb.com/fr/infos/societe/detail/835814/langue-basque--en-france-au-26-langues-sont-danger/>

1	L'Unesco vient de mettre à jour son Atlas des langues en danger (...). Suivant de près l'état et les tendances de la diversité linguistique du monde contemporain, l'Atlas interactif des langues est un outil important en matière de sauvegarde des langues et un outil en constante évolution.
5	"Au cours de 2011, quelque 178 langues ont été mises à jour grâce aux contributions des internautes qui ont été évaluées par l'équipe éditoriale de l'Atlas," indique l'Unesco sur son site. Certaines de ces langues ont connu un changement de statut considérable. Au moins 2474 langues sont en péril aujourd'hui, a précisé l'Unesco ce jeudi sur son compte Twitter et sur les quelque 6.000 langues répertoriées,
10	"seulement 200 sont enseignées ou ont statut de langues nationales". En France, la sauvegarde des langues ne semble pas avoir progressé. L'atlas recense toujours 26 langues en danger : 13 sérieusement en danger, 8 en danger et 5 en situation vulnérable (...).
15	L'Unesco estime que près de la moitié des quelque 6.000 langues parlées dans le monde pourraient disparaître d'ici la fin du siècle, avec 96% de ces langues parlées par seulement 4% de la population mondiale. "La perte d'une langue entraîne un appauvrissement de l'Humanité à de multiples égards", selon la directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova : connaissances perdues, disparition du patrimoine culturel. L'Unesco appelle aussi à promouvoir la diversité linguistique et culturelle
20	ainsi que l'éducation multilingue. "Apprendre dans une langue qu'ils peuvent comprendre est indispensable pour que les enfants jouissent de leur droit à une éducation de qualité," a déclaré Irina Bokova à l'occasion de la Journée Internationale de la Langue Maternelle (JILM), ce mardi 21 février. "La langue maternelle et l'éducation multilingue sont essentielles pour
25	réduire les discriminations, promouvoir l'inclusion et améliorer les résultats d'apprentissage pour tous". (...) Dans son discours de Marseille du dimanche 19 février, le candidat-président Nicolas Sarkozy s'est officiellement prononcé contre la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe, alors que
30	le candidat socialiste, François Hollande, a promis qu'il ferait signer la charte. "Quand on aime la France, on ne propose pas de ratifier la Charte des langues régionales qui n'a pas pour but de faire vivre les langues régionales dans lesquelles je crois, mais de reconnaître des droits linguistiques à toutes les minorités et de les placer sous le contrôle d'une Cour européenne qui jugera sans tenir compte de notre
35	histoire nationale et de notre tradition républicaine," a dit Nicolas Sarkozy (...). La Charte européenne des langues "régionales" ou "minoritaires" a été signée en 1999 par Lionel Jospin, lorsqu'il était Premier Ministre. Mais Jacques Chirac, alors président, avait refusé d'engager le processus de ratification. La France est l'un des rares pays membres du Conseil de l'Europe (47 membres) à ne pas avoir ratifié cette Charte.

# Bibliographie-Sitographie

## I- Linguistique et littérature

- BACRY Patrick : *Les figures de style*, Belin, 2000
- BRUNEL Philippe *et al* : *Histoire de la littérature française*, Bordas, 1986.
- CUXAC Christian (dir.), *Les langues des signes, une perspective sémiogénétique, Acquisition et Interaction en Langue Etrangère*, n° 15, 2001 [<http://aile.revues.org/73>]
- CUXAC C. et ANTINORO-PIZZUTO, E., 2010, « Emergence, norme et variation dans les langues des signes : vers une redéfinition notionnelle », in B. Garcia et M. Derycke (dir.), « *Sourds et langue des signes. Norme et variations* », revue *Langage et Société*, n° 131, mars 2010, 37-53.
- DUPRIEZ Bernard : *Gradus, Les procédés littéraires*, Christian Bourgeois, 1984
- SABRIA, Richard (dir.) : *Les langues des signes (LS) : recherches sociolinguistiques et linguistiques*, Revue Glottopol, Université de Rouen, n° 7, janvier 2006 [[http://glottopol.univ-rouen.fr/numero\\_7.html](http://glottopol.univ-rouen.fr/numero_7.html)]
- STALLONI Yves : *Les genres littéraires*, A.Colin, 2005
- STALLONI Yves : *Ecoles et courant littéraires*, A.Colin, 2009

## II- Didactique des langues

- CONSEIL DE L'EUROPE : *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues*, Didier, 2000, en ligne : [http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_fr.pdf)
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, *Le premier outil pédagogique pour la langue des signes*, dossier de presse, 13/02/2002, <http://www.alfeda.net/pdf/langue%20des%20signes.pdf>
- PUREN Christian, site d'information et de formation en didactique des langues et cultures <http://www.christianpuren.com/>

### III- Préparation aux exercices du concours

- GLORIEUX Jean : *Le commentaire littéraire et l'explication de texte au CAPES, PLP, PLPA, CAFEP*, Ellipses 2007
- GUICHARD Sylvie, RAVOUX-RALLON Elisabeth : *L'explication de texte à l'oral des concours*, A.Colin, 2002

### IV- Textes officiels et rapports du Jury

#### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- *Arrêté du concours* du 19 avril 2013, JORF n°0099 du 27 avril 2013
- Programmes de Langue des Signes Française (LSF) au collège : *Programmes de Langue des Signes Française (LSF) au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel*, Bulletin officiel n° 29 du 16 juillet 2009 :  
[http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/07/programme\\_de\\_langue\\_des\\_signes\\_francaise\\_au\\_lycee\\_bo\\_juill\\_et\\_2009.pdf](http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/07/programme_de_langue_des_signes_francaise_au_lycee_bo_juill_et_2009.pdf)
- *Rapports du concours* : <http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html>
- *Site du concours Capes LSF*, CRDP de Versailles [www.capes-lsf.ac-versailles.fr](http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr)
- *Site Ressource LSF*, CNDP [www.cndp.fr/ressources-lsf](http://www.cndp.fr/ressources-lsf)